



# Assemblée générale

Distr. générale  
3 mai 2018  
Français  
Original : anglais

---

## Conseil des droits de l'homme Groupe de travail sur les disparitions forcées ou involontaires

### **Communications, cas examinés, observations et autres activités menées par le Groupe de travail sur les disparitions forcées ou involontaires\***

**114<sup>e</sup> session (5-9 février 2018)**

#### **I. Communications**

1. Entre ses 113<sup>e</sup> et 114<sup>e</sup> sessions, au titre de sa procédure d'action urgente, le Groupe de travail a porté 122 cas à l'attention des pays suivants : Arabie saoudite (1), Bangladesh (1), Burundi (2), Émirats arabes unis (1), Égypte (82), Libye (1), Mauritanie (1), Pakistan (26), République arabe syrienne (1), République démocratique du Congo (1), Soudan (2) et Turquie (3).
2. À sa 114<sup>e</sup> session, le Groupe de travail a décidé de porter 208 cas de disparition forcée nouvellement signalés à l'attention de 16 États : Algérie (20), Burundi (2), Chine (1), Égypte (4), Gambie (1), Inde (16), Iraq (1), Libye (2), Maroc (16), Mauritanie (1), Pakistan (49), République arabe syrienne (49), République populaire démocratique de Corée (16), Soudan (2), Sri Lanka (27) et Turkménistan (1).
3. Le Groupe de travail a également élucidé 309 cas concernant l'Argentine (157), Bahreïn (3), l'Égypte (17), l'Espagne (1), la République islamique d'Iran (1), le Mexique (6), le Pakistan (121), la République arabe syrienne (1), la République démocratique du Congo (1) et le Soudan (1). Deux cent quatre-vingt-sept de ces cas ont été élucidés à la lumière d'informations reçues des Gouvernements et les 23 autres à la lumière d'informations reçues d'autres sources.
4. Entre sa 113<sup>e</sup> et sa 114<sup>e</sup> sessions, le Groupe de travail a également envoyé 11 communications, à titre individuel ou conjointement avec d'autres mécanismes relevant des procédures spéciales : 5 appels urgents, à l'Afghanistan, au Burundi, à l'Égypte, à la Libye et à la République démocratique du Congo ; 3 lettres d'allégation, à l'Égypte, au Liban et au Pérou ; 2 lettres de demande d'intervention rapide, à l'Égypte et à la République islamique d'Iran ; 1 « autre lettre », au Mexique.
5. À sa 114<sup>e</sup> session, le Groupe de travail a aussi examiné et adopté quatre allégations de caractère général concernant l'Algérie, le Burundi, la Fédération de Russie et l'Uruguay.

---

\* Les annexes au présent document sont distribuées telles qu'elles ont été reçues, dans la langue originale seulement.



## **II. Autres activités**

6. Pendant la session, le Groupe de travail a rencontré des proches de victimes de disparition forcée et des représentants d'organisations non gouvernementales travaillant sur la question des disparitions forcées. Il a également tenu des réunions avec des représentants des Gouvernements japonais, marocain, mexicain et portugais.

## **III. Informations concernant les disparitions forcées ou involontaires dans des États examinées par le Groupe de travail au cours de sa session**

### **Afghanistan**

#### **Appel urgent conjoint**

7. Le 15 janvier 2018, le Groupe de travail a transmis, conjointement avec six autres titulaires de mandat au titre des procédures spéciales, un appel urgent conjoint concernant la détention signalée de Mesut Vardak, Önder Akkuşçi et Yunus Demirci, l'assignation à résidence de Sami Yavuz et Yılmaz Aytan, et la possible expulsion de ces cinq personnes vers la Turquie, qui les exposerait à des violations graves des droits de l'homme, notamment des actes de torture et d'autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants, et pourrait mettre leur vie en danger.

### **Algérie**

#### **Procédure ordinaire**

8. Le Groupe de travail a porté à l'attention du Gouvernement algérien 20 cas concernant :

- a) Abdelwahab Messaadia, qui aurait été enlevé le 19 mars 1995 à Annaba par deux civils armés dont on pense qu'ils appartenaient à l'armée ;
- b) Ahmed Ben Abdellah, qui aurait été arrêté le 1<sup>er</sup> mars 1978 par des membres de la gendarmerie algérienne au poste frontière Colonel Lotfi à la frontière entre le Maroc et l'Algérie ;
- c) Belkacem Amaieur, qui aurait été arrêté le 23 mars 1995 au poste de police de Sig, dans la wilaya de Mascara, par des membres de la gendarmerie nationale ;
- d) Hasna Khallouk, qui aurait été arrêté le 14 novembre 1975 par des douaniers au poste frontière Colonel Lotfi à la frontière entre le Maroc et l'Algérie ;
- e) Amar Ould Mimoun SNP, aussi connu sous le nom d'Amar Ould Mimoun Zaoui, qui aurait été arrêté en septembre 1975 chez lui à Douar Moulay Mustapha, dans la wilaya d'Aïn Témouchent, par les forces de police algériennes ;
- f) Abderrahmane Mouzaoui, vu pour la dernière fois le 29 avril 1991 dans le centre-ville de Béjaïa et qui aurait été enlevé par les autorités algériennes ;
- g) Louisa Chaouch, qui aurait été arrêtée le 15 décembre 1975 devant chez elle à Tlemcen par les forces de police algériennes ;
- h) Noureddine Belarbi, qui aurait été enlevé le 2 septembre 1995 à Bouira par des policiers armés en uniforme ;
- i) Nasser Benhammadi, qui aurait été enlevé le 10 octobre 1994 dans l'annexe de l'hôtel de ville de Constantine par des policiers en civil ;
- j) Boulanouar Belaïcha, qui aurait été enlevé le 15 juin 1994 chez lui à Berrouaghia, dans la wilaya de Médéa, par des militaires et des policiers ;

- k) Ali Kertali, qui aurait été arrêté le 26 septembre 1996 chez lui à L'Arbâa, dans la wilaya de Blida, par des agents de la Direction générale de la sûreté nationale ;
- l) Bachir Kouicem, qui aurait été arrêté le 24 avril 1995 chez lui à Messaad, dans la wilaya de Djelfa, par des membres de la gendarmerie nationale de Messaad ;
- m) Boualem Aissa Koridak, qui aurait été arrêté le 3 janvier 1995 chez lui à Hai Enahda, dans la wilaya d'Aïn Témouchent, par la police d'Hai Enahda ;
- n) Mustapha Touaz, qui aurait été arrêté le 16 août 1994 à la cité Castor, dans la wilaya de Relizane, par des agents des forces de sécurité militaire en civil ;
- o) Hassan Saadaoui, qui aurait été arrêté en décembre 2001 à Bordj Menaiel, dans la wilaya de Boumerdes, par quatre policiers ;
- p) Mohamed Kheloufi, qui aurait été enlevé le 24 octobre 1995 à Kolea, dans la wilaya de Tipaza, par les autorités pénitentiaires de Kolea ou des membres de la brigade de Berbissa ;
- q) Lazhar Bourebouhet, qui aurait été enlevé le 20 avril 1995 au marché d'El Khroub à Constantine par des policiers du poste de police principal de Constantine ;
- r) Noureddine Boumelki, qui aurait été enlevé le 2 septembre 1995 par des gendarmes armés de Fouka un domicile d'un particulier à Aïn Lahdjar ;
- s) Abdallah Abdelli, qui aurait été enlevé en juillet 1998 à Bou Ismaïl, dans la wilaya de Tipaza, par des membres du Département du renseignement et de la sécurité, des membres de la police de Bou Ismaïl, des agents des douanes de Tipaza ou des agents du Groupe d'intervention spéciale de Fouka ;
- t) Mokhfi Mekkaoui, qui aurait été enlevé le 6 février 1995 chez lui à Kolea par trois gendarmes de Bou Ismaïl.

9. Conformément à ses méthodes de travail, le Groupe de travail a aussi adressé une copie de quatre de ces dossiers au Gouvernement marocain.

### **Allégation de caractère général**

10. Le Groupe de travail a reçu de la part de sources crédibles des informations faisant état d'obstacles à la mise en œuvre de la Déclaration sur la protection de toutes les personnes contre les disparitions forcées en Algérie. Le 13 mars 2018, le Groupe de travail a transmis au Gouvernement algérien une allégation de caractère général (voir annexe I) portant principalement sur le caractère sommaire des enquêtes menées sur les disparitions de ressortissants marocains survenues en Algérie entre 1970 et 1990.

11. Conformément à ses méthodes de travail, le Groupe de travail a aussi adressé une copie de l'allégation de caractère général au Gouvernement marocain.

## **Angola**

### **Informations reçues de diverses sources**

12. Une source a communiqué des informations actualisées concernant deux cas en suspens. Les informations fournies n'ont pas été jugées suffisantes pour élucider les cas en question.

### **Application de la règle des six mois**

13. Le 18 septembre 2017, le Gouvernement angolais a fourni des informations sur deux cas en suspens. Sur la base de ces informations, le Groupe de travail a décidé d'appliquer la règle des six mois aux cas en question.

## **Argentine**

### **Application de la règle des six mois**

14. Le 23 novembre 2017, le Gouvernement argentin a fourni des informations sur 16 cas en suspens. Sur la base de ces informations, le Groupe de travail a décidé d'appliquer la règle des six mois aux cas en question.

### **Élucidation**

15. À la lumière des informations précédemment fournies par le Gouvernement argentin, le Groupe de travail a décidé de considérer 157 cas comme élucidés après expiration du délai prescrit par la règle des six mois (voir A/HRC/WGEID/110/1, par. 14).

### **Communiqué de presse**

16. Le 5 décembre 2017, le Groupe de travail a publié un communiqué de presse au sujet de la condamnation de 54 personnes, dont des militaires et des civils, reconnues coupables d'actes de torture, homicides et disparitions forcées, qui sont considérés comme des crimes contre l'humanité<sup>1</sup>.

## **Bahreïn**

### **Élucidation à la lumière d'informations reçues de diverses sources**

17. À la lumière des informations fournies par diverses sources, le Groupe de travail a décidé de considérer comme élucidés les cas des deux personnes suivantes :

- a) Al-Sayed Alawi Hussain Alawi, actuellement détenu à la prison militaire d'Al-Grain (aussi connue sous le nom de Qureen al-Askari) ;
- b) Fadhel Sayed Abbas Hasan Radhi, actuellement détenu à la prison militaire d'Al-Grain.

### **Élucidation**

18. À la lumière des informations fournies le 13 novembre 2017 par le Gouvernement bahreïnien et confirmées par la source, le Groupe de travail a décidé de considérer comme élucidé le cas de Mohamed Khalil Ebrahim Abdulhusain Alshakhoori.

### **Appel urgent conjoint**

19. Le 7 février 2018, le Groupe de travail et sept autres mécanismes relevant des procédures spéciales ont lancé un appel urgent conjoint concernant des allégations selon lesquelles six personnes auraient été victimes de disparition forcée, auraient été torturées pour qu'elles fassent des aveux, se seraient vu refuser l'accès à un avocat et auraient été condamnées à mort à l'issue d'un procès collectif qui, selon certaines informations, ne respectait pas le droit à un procès équitable et les garanties d'une procédure régulière.

## **Bangladesh**

### **Action urgente**

20. Le 20 décembre 2017, au titre de sa procédure d'action urgente, le Groupe de travail a porté à l'attention du Gouvernement bangladais le cas de Maroof Zaman, qui aurait disparu le 4 décembre 2017 dans les environs de l'aéroport international Shah Jalal à Dacca.

---

<sup>1</sup> HCDH, « Argentina: UN experts and bodies welcome sentences for dictatorship-era crimes against humanity », 5 décembre 2017.

### **Informations reçues de diverses sources**

21. Des sources ont communiqué des informations actualisées concernant trois cas en suspens. Les informations fournies n'ont pas été jugées suffisantes pour élucider les cas en question.

### **Observations**

22. Le Groupe de travail rappelle que, conformément au paragraphe 1 de l'article 2 de la Déclaration sur la protection de toutes les personnes contre les disparitions forcées, aucun État ne doit commettre, autoriser ou tolérer des actes conduisant à des disparitions forcées. La Déclaration dispose également que tout État prend des mesures législatives, administratives, judiciaires et autres mesures efficaces pour prévenir et éliminer les actes conduisant à des disparitions forcées, sur tout territoire relevant de sa juridiction (art. 3) et qu'aucune circonstance quelle qu'elle soit ne peut être invoquée pour justifier des disparitions forcées (art. 7).

## **Bhoutan**

### **Application de la règle des six mois**

23. Le 16 juin 2017, le Gouvernement bhoutanais a fourni des informations sur un cas en suspens. À la lumière de ces informations, le Groupe de travail a décidé d'appliquer la règle des six mois au cas en question.

24. Conformément à ses méthodes de travail, le Groupe de travail a aussi adressé une copie du dossier aux Gouvernements indien et népalais.

## **Bolivie (État plurinational de)**

### **Informations reçues du Gouvernement**

25. Le 4 octobre 2017, le Gouvernement bolivien a fourni des informations sur 28 cas en suspens. Les informations fournies n'ont pas été jugées suffisantes pour élucider les cas en question.

## **Burundi**

### **Action urgente**

26. Le 8 novembre 2017, au titre de sa procédure d'action urgente, le Groupe de travail a porté à l'attention du Gouvernement burundais les cas de deux personnes, Libère Nzeyimana et Édouard Nshimirimana, qui auraient été enlevées le 21 octobre 2017 à Muyinga et Ngara (République-Unie de Tanzanie) par des policiers burundais et tanzaniens.

### **Procédure ordinaire**

27. Le Groupe de travail a porté à l'attention du Gouvernement burundais deux cas concernant :

a) Alexis Hakizumukama, qui aurait disparu du camp Bururi au Burundi à la suite de son arrestation le 22 décembre 2015 par des policiers et des membres du bataillon du Génie de combat du camp Muzinda ;

b) Alain Joseph Kadada, qui aurait été enlevé le 3 janvier 2016 sur le boulevard du 28 Novembre à Bujumbura par des membres de la Police nationale.

**Appel urgent conjoint**

28. Le 19 décembre 2017, le Groupe de travail et quatre autres titulaires de mandat au titre des procédures spéciales ont lancé un appel urgent conjoint concernant le cas d'un défenseur des droits de l'homme célèbre qui aurait été arrêté le 4 décembre 2017 par des membres des forces de police et du Service national de renseignement et qui aurait par la suite disparu.

**Allégation de caractère général**

29. Le Groupe de travail a reçu de la part de sources crédibles des informations faisant état d'obstacles à la mise en œuvre de la Déclaration sur la protection de toutes les personnes contre les disparitions forcées au Burundi. Le 8 mars 2018, une allégation de caractère général portant sur les cas de disparition forcée signalés entre le 2 octobre 2015 et le 8 avril 2017 dans plusieurs provinces du pays a été transmise au Gouvernement burundais (voir annexe I).

**Observations**

30. Le Groupe de travail appelle l'attention du Gouvernement burundais sur le fait que, conformément au paragraphe 1 de l'article 2 de la Déclaration sur la protection de toutes les personnes contre les disparitions forcées, aucun État ne doit commettre, autoriser ou tolérer des actes conduisant à des disparitions forcées. La Déclaration dispose également que tout État prend des mesures législatives, administratives, judiciaires et autres mesures efficaces pour prévenir et éliminer les actes conduisant à des disparitions forcées, sur tout territoire relevant de sa juridiction (art. 3). Le Groupe de travail rappelle aussi que, conformément à l'article 7 de la Déclaration, aucune circonstance quelle qu'elle soit ne peut être invoquée pour justifier des disparitions forcées.

**Chine****Procédure ordinaire**

31. Le Groupe de travail a porté à l'attention du Gouvernement chinois le cas de Suli Zhao, qui aurait été enlevée le 9 janvier 2015 au n° 7, bâtiment n° 4, quartier n° 17, à Honggangcheng, dans le district de Qingshan à Wuhan (province du Hubei), par des agents de la Brigade de sécurité nationale et du Bureau de la sécurité publique.

**Informations reçues du Gouvernement**

32. Le 20 janvier et le 30 novembre 2017, le Gouvernement chinois a transmis des informations sur deux cas en suspens. Les informations fournies n'ont pas été jugées suffisantes pour élucider les cas en question.

**Informations reçues de diverses sources**

33. Des sources ont communiqué des informations actualisées concernant deux cas en suspens. Les informations fournies n'ont pas été jugées suffisantes pour élucider les cas en question.

**Réponse à deux appels urgents conjoints**

34. Le 18 avril et le 13 octobre 2017, le Gouvernement chinois a transmis une réponse aux communications conjointes qui lui avaient été adressées le 22 mars et le 12 septembre 2017, dans laquelle il donnait des informations sur les poursuites engagées par les autorités judiciaires chinoises à l'encontre de trois personnes, et sur une enquête en cours concernant une autre personne.

## Colombie

### Informations reçues du Gouvernement

35. Le 4 septembre 2017, le Gouvernement colombien a transmis des informations sur deux cas en suspens. Les informations fournies n'ont pas été jugées suffisantes pour élucider les cas en question.

36. Conformément à ses méthodes de travail, le Groupe de travail a également aussi adressé une copie d'un des dossiers au Gouvernement espagnol.

## République populaire démocratique de Corée

### Procédure ordinaire

37. Le Groupe de travail a porté à l'attention du Gouvernement 16 cas concernant :

a) Jong-ryong Lee, qui aurait été arrêté le 10 juillet 1950 par deux agents du Département nord-coréen de la sécurité politique d'État et conduit dans le bâtiment qui abrite actuellement la Bibliothèque nationale ;

b) Nak-gyo Lee, qui aurait été enlevé le 27 septembre 1950 à son domicile au 15-64 du quartier de Hyehwa-dong, dans l'arrondissement de Jongno-gu à Séoul (République de Corée) par un soldat de l'armée populaire coréenne ;

c) Hong-gyu Lee, qui aurait été enlevé le 26 septembre 1950 chez lui au 56-2 du quartier de Donam-dong, dans l'arrondissement de Seongbuk-gu à Séoul (République de Corée) par un policier nord-coréen armé ;

d) Seung-gyu Lee, qui aurait été enlevé le 26 septembre 1950 chez lui au 56-2 du quartier de Donam-dong, dans l'arrondissement de Seongbuk-gu à Séoul (République de Corée) par un policier armé ;

e) Jung-wook Kim, qui aurait été arrêté le 8 octobre 2013 à Pyongyang par des membres de l'Agence de sécurité nationale ;

f) Guk-gi Kim, qui aurait été enlevé le 1<sup>er</sup> octobre 2014 sur le fleuve Aproz par l'Agence de sécurité nationale ;

g) Gyung-Sub Shin, qui aurait disparu le 30 septembre 2014 du camp d'internement politique n° 18 situé dans l'arrondissement de Pukchang, dans la province du Pyeongan du Sud ;

h) Seun Gil Son, qui aurait été arrêté le 1<sup>er</sup> juin 1997 à Huichon, dans la province de Yangkang, par sept membres de l'Agence de sécurité nationale ;

i) Gye Song Lee, qui aurait été arrêté le 1<sup>er</sup> juin 1997 à Huichon, dans la province de Yangkang, par sept membres de l'Agence de sécurité nationale ;

j) Hyun Soon Kim, qui aurait disparu après avoir été détenu le 1<sup>er</sup> août 2011 dans un centre de détention à Chongjin ;

k) Se-il Lee, qui aurait été arrêté par des membres du service de sécurité nationale et de l'Agence de sécurité nationale de Pyongyang après avoir été rapatrié de Chine en juillet 2009 ;

l) Kyoung-Il Kim, qui aurait disparu après avoir été détenu le 1<sup>er</sup> août 2011 dans un centre de détention à Chongjin ;

m) Ok-Hwa Ko, qui aurait été arrêté le 1<sup>er</sup> septembre 2004 à Hoeryong par des membres du Ministère de la sécurité de l'État ;

n) Chung-Sik Choe, qui aurait été arrêté le 1<sup>er</sup> septembre 2004 à Hoeryong par des membres du Ministère de la sécurité de l'État ;

o) Jeong Cheol Park, qui aurait été arrêté après avoir été rapatrié de Chine en décembre 2004 et détenu dans les locaux du Département de la sécurité de l'État à Chongjin ;

p) Chung Seong Ra, qui aurait été enlevé après avoir été rapatrié de Chine en juillet 2012.

38. Conformément à ses méthodes de travail, le Groupe de travail a également aussi adressé une copie de six des dossiers au Gouvernement de la République de Corée, une copie de trois des dossiers au Gouvernement chinois et une copie d'un des dossiers au Gouvernement suédois.

#### **Informations reçues du Gouvernement**

39. Le 9 octobre 2017, le Gouvernement de la République populaire démocratique de Corée a fourni des informations sur 27 cas en suspens. Les informations fournies n'ont pas été jugées suffisantes pour élucider les cas en question.

#### **Informations reçues de diverses sources**

40. Une source a communiqué des informations actualisées concernant un cas en suspens. Les informations fournies n'ont pas été jugées suffisantes pour élucider le cas en question.

### **République démocratique du Congo**

#### **Action urgente**

41. Le 11 décembre 2017, au titre de sa procédure d'action urgente, le Groupe de travail a porté à l'attention du Gouvernement de la République démocratique du Congo le cas de John Lahiriri, qui aurait été arrêté à Tshikapa, la capitale de la province du Kasai, par des membres de la Police nationale et quatre agents en civil, reconnus par des témoins comme appartenant à l'Agence nationale de renseignement. Aucune autorité n'a confirmé l'arrestation de M. Lahiriri. Ce cas a été élucidé ultérieurement par la source (voir par. 42).

#### **Élucidation à la lumière d'informations reçues de diverses sources**

42. À la lumière des informations communiquées par la source, le Groupe de travail a décidé de considérer le cas de John Lahiriri comme élucidé. M. Lahiriri aurait été libéré après avoir été détenu à Tshikapa par des membres de l'Agence nationale de renseignement.

#### **Appel urgent conjoint**

43. Le 26 janvier 2018, le Groupe de travail et un autre mécanisme relevant des procédures spéciales ont lancé un appel urgent conjoint concernant des allégations relatives à la disparition forcée de Sholokoma Mila Dipenge et à la violation du droit à la liberté d'expression par la Police nationale congolaise.

### **Équateur**

#### **Informations reçues du Gouvernement**

44. Le 20 septembre 2017 et le 16 janvier 2018, le Gouvernement équatorien a transmis des informations sur cinq cas en suspens. Les informations fournies n'ont pas été jugées suffisantes pour élucider les cas en question.

45. Conformément à ses méthodes de travail, le Groupe de travail a aussi adressé une copie du dossier de Jorge Vásquez Durand au Gouvernement péruvien.

## Égypte

### Action urgente

46. Le Groupe de travail a porté 82 cas à l'attention du Gouvernement au titre de sa procédure d'action urgente (voir annexe III).

47. Conformément à ses méthodes de travail, le Groupe de travail a aussi adressé une copie des dossiers de Muhtar Rozi et de Maimaitibbula Atala au Gouvernement chinois.

### Procédure ordinaire

48. Au titre de sa procédure ordinaire, le Groupe de travail a porté à l'attention du Gouvernement quatre cas concernant :

- a) Abdelmalek Qassem Mohammed Yadm, qui aurait été arrêté le 12 avril 2017 à son domicile par les forces de la sécurité d'État et par des policiers ;
- b) Ashraf Mohamed Ali Al Bayya, qui aurait été arrêté le 3 juillet 2017 dans la province de Kafr El Sheikh, dans le village de Mahallet Deyay, au centre de Dessouk, par des policiers du poste de police d'al-Salam ;
- c) Saleh Hamada Fawzy Gabr, qui aurait été arrêté le 21 octobre 2016 à son domicile par des agents en uniforme et des agents en civil des services de police d'Al-Arish ;
- d) Mohamed Sa'eed Ahmed Abdul Maqsooud, qui aurait été arrêté dans la rue, à Sadat City, dans le gouvernorat de Menufeya, par des agents en civil de la sécurité d'État.

### Élucidation à la lumière d'informations reçues de diverses sources

49. À la lumière d'informations reçues de diverses sources, le Groupe de travail a décidé de considérer le cas de Mohamed Hussein Abdul Fattah Alm Al Deen, libéré le 2 octobre 2017, comme élucidé.

### Informations reçues de diverses sources

50. Plusieurs sources ont fourni des informations sur 14 cas en suspens. Les informations fournies n'ont pas été jugées suffisantes pour élucider les cas en question.

### Application de la règle des six mois

51. Le 6 septembre 2017, le 20 décembre 2017 et le 2 janvier 2018, le Gouvernement égyptien a fourni des informations concernant 36 cas en suspens. À la lumière de ces informations, le Groupe de travail a décidé d'appliquer la règle des six mois aux cas en question.

### Informations reçues du Gouvernement

52. Le Gouvernement égyptien a fourni des informations le 30 octobre (12 cas), le 3 novembre (37 cas), le 16 novembre (24 cas), le 22 novembre (2 cas), le 11 décembre (26 cas) et le 23 janvier (1 cas). Le Groupe de travail examinera ces informations dès qu'il en aura reçu la traduction.

### Élucidation

53. À la lumière des informations précédemment fournies par le Gouvernement, le Groupe de travail a décidé de considérer 17 cas comme élucidés après expiration du délai prescrit par la règle des six mois (voir A/HRC/WGEID/112/1, par. 42).

### Doublons

54. Le Groupe de travail a estimé que deux cas étaient des doublons et en a donc retiré un de son rôle.

### **Lettres de demande d'intervention rapide et réponses**

55. Le 30 octobre 2017, le Gouvernement égyptien a communiqué une réponse à l'appel urgent conjoint transmis le 6 juillet 2017 concernant l'arrestation et la détention d'Hanane Baderraddine Abdalhafez Othman, qui seraient liées à ses activités de défense des droits de l'homme et qui constitueraient des représailles pour sa coopération avec le Groupe de travail. Le Groupe de travail a pris note des informations fournies sur les charges retenues contre l'intéressée, mais il craint qu'elles soient insuffisamment fondées et constituent des représailles pour l'action qu'elle mène en vue qu'il soit rendu justice aux victimes de disparitions forcées et à leur famille. Le Groupe de travail note également que le Gouvernement n'a fourni aucune information ni sur le sort réservé au mari de l'intéressée, Khaled Mohamed Hafez Mohamed, ni sur le lieu où il se trouve, comme cela avait été demandé dans l'appel urgent.

56. Le 3 octobre 2017, le Groupe de travail et six autres mécanismes relevant des procédures spéciales ont envoyé une lettre de demande d'intervention rapide concernant l'enlèvement et la détention d'Ebrahim Abdelmonem Metwally Hegazy, qui constitueraient des représailles pour ses activités de défense des droits de l'homme et pour sa coopération avec le Groupe de travail. Le 9 novembre 2017, le Gouvernement égyptien a transmis une réponse. Le Groupe de travail remercie le Gouvernement pour sa longue réponse, mais il demeure très préoccupé par le cas de M. Hegazy et par les charges retenues contre lui, liées au fait qu'il a recensé des cas de disparitions forcées en Égypte, notamment aux fins de présentation au Groupe de travail, ainsi que par les conditions de détention de l'intéressé. Il rappelle aussi que, dans son appel urgent conjoint, il avait demandé au Gouvernement si une lettre du Haut-Commissariat aux droits de l'homme confirmant une réunion avec le Groupe de travail avait été versée au dossier pénal à charge contre M. Hegazy. Le Gouvernement a répondu qu'il n'était pas encore possible de confirmer si M. Hegazy détenait ou non une lettre du Haut-Commissariat aux droits de l'homme étant donné que l'inspection des objets trouvés en sa possession au moment de son arrestation était toujours en cours. Le Groupe de travail a demandé au Gouvernement de lui fournir des informations actualisées sur le cas et sur les questions en suspens.

### **Appel urgent conjoint**

57. Le 12 janvier 2018, le Groupe de travail et quatre autres mécanismes relevant des procédures spéciales ont transmis un appel urgent conjoint concernant les cas présumés de disparition forcée, de torture et d'exécution de quatre personnes, la condamnation à mort d'une cinquième personne et la possible condamnation à mort d'une sixième personne.

### **Lettre d'allégation conjointe**

58. Le 1<sup>er</sup> février 2018, le Groupe de travail et quatre autres mécanismes relevant des procédures spéciales ont transmis une lettre d'allégation conjointe concernant les cas présumés de disparition forcée et d'exécution extrajudiciaire de six personnes.

### **Communiqué de presse**

59. Le 26 janvier 2018, le Groupe de travail et quatre autres mécanismes relevant des procédures spéciales ont diffusé un communiqué de presse concernant la poursuite apparente de la pratique consistant à prononcer des condamnations à mort sur la base de preuves obtenues par la torture ou des mauvais traitements, souvent pendant une disparition forcée<sup>2</sup>.

<sup>2</sup> HCDH, « Egypt must halt executions, say UN human rights experts », 26 janvier 2018.

## Gambie

### Procédure ordinaire

60. Au titre de sa procédure ordinaire, le Groupe de travail a porté à l'attention du Gouvernement gambien le cas de Harouna Jammeh, qui aurait été arrêté à son domicile à Kanilai en mai 2005 par des membres des « Junglers ».

## Inde

### Procédure ordinaire

61. Au titre de sa procédure ordinaire, le Groupe de travail a porté à l'attention du Gouvernement indien 16 cas concernant :

a) Tariq Ahmed Lone, qui aurait été enlevé à son lieu de résidence à Wanigam Bala, tehsil de Pattan, district de Baramulla (division administrative), Jammu-et-Cachemire, le 9 septembre 1990, par des membres des forces centrales de réserve de la police établies au camp Zangam ;

b) Bashir Ahmad Bhat, qui aurait été arrêté à son domicile à Kuligam, Lolab, district de Kupwara, Jammu-et-Cachemire, le 25 novembre 1995 par des membres de l'infanterie légère marathe ;

c) Latief Khan, qui aurait été arrêté à son domicile à Uri, district de Baramulla, Jammu-et-Cachemire, le 14 juillet 1990 par des membres des forces centrales de réserve de la police et des policiers ;

d) Mushtaq Ahmad Chacha, qui aurait été enlevé le 9 juillet 1995 par des membres du 41<sup>e</sup> bataillon de la force de sécurité des frontières à Ali Kadal, Srinagar ;

e) Shabir Hussain Bhat, qui aurait été enlevé à son domicile à Chattaba, district de Srinagar, Jammu-et-Cachemire, le 27 avril 1996, par des membres du 2<sup>e</sup> bataillon des Garhwal Rifles, du 121<sup>e</sup> bataillon des Garhwal Rifles et du 121<sup>e</sup> bataillon de l'armée territoriale ;

f) Abdul Hameed Khan, qui aurait été enlevé le 19 août 1998 par des soldats au camp militaire d'Uri ;

g) Abdul Hamid Naik, qui aurait été arrêté à son domicile dans le village de Khary, Ba, Doda, Jammu-et-Cachemire, le 7 octobre 1999, par des membres des Rashtriya Rifles de l'armée indienne ;

h) Abdul Rashid Lone, qui aurait été arrêté au domicile d'une personne qui lui était associée dans le village d'Izzar, le 24 août 1990, par des membres des forces centrales de réserve de la police, du camp Zangam, à Pattan ;

i) Abdul Rashid Malik, qui aurait été arrêté à son domicile à Trehgam, district de Kupwara, Jammu-et-Cachemire, le 19 décembre 1990, par des membres du 66<sup>e</sup> bataillon de la force de sécurité des frontières ;

j) Abdul Rashid Sheikh, qui aurait été arrêté à son domicile à Pattan, district de Baramulla, Jammu-et-Cachemire, le 25 novembre 1990, par des membres du 24<sup>e</sup> bataillon de la force de sécurité des frontières, au camp Wodoora, à Sopore ;

k) Al Mohammad Mir, qui aurait été arrêté au marché de Kralapora à Trehgam, district de Kupwara, le 9 août 1990, par le bataillon de la force de sécurité des frontières et des agents du bureau du renseignement ;

l) Bashir Ahmad Lone, qui aurait été arrêté à la frontière avec le Pakistan, le 1<sup>er</sup> mai 2004, par des soldats de l'armée et des membres de la 68<sup>e</sup> brigade de montagne et du bureau du renseignement ;

m) Bashir Ahmad Mir, qui aurait été arrêté à la frontière avec le Pakistan, le 1<sup>er</sup> mai 2004, par des soldats de l'armée et des membres de la 68<sup>e</sup> brigade de montagne et du bureau du renseignement ;

n) Mohammad Iqbal Shah, qui aurait été enlevé à son lieu de résidence à Wagoora, district de Baramulla, Jammu-et-Cachemire, le 13 mars 1995, par des membres du 163<sup>e</sup> bataillon de la force de sécurité des frontières ;

o) Ghulam Nabi Bhat, qui aurait été enlevé dans son magasin à Soura, Srinagar, le 29 avril 1995, par des membres du groupe des opérations spéciales de Jammu-et-Cachemire ;

p) Tariq Ahmed Rather, qui aurait été arrêté à la frontière à Doondi, Machil, district de Kupwara, le 14 juin 1995, par des membres du 22<sup>e</sup> bataillon des Rashtarya Rifles de l'armée indienne.

## **Iran (République islamique d')**

### **Application de la règle des six mois**

62. Le 16 octobre 2017, le Gouvernement iranien a fourni des informations sur quatre cas en suspens. À la lumière de ces informations, le Groupe de travail a décidé d'appliquer la règle des six mois aux cas en question.

### **Informations reçues du Gouvernement des États-Unis d'Amérique**

63. Le 14 septembre 2017, le Gouvernement des États-Unis d'Amérique a transmis des informations concernant un cas en suspens relevant de la République islamique d'Iran. Les informations fournies n'ont pas été jugées suffisantes pour élucider le cas en question.

### **Élucidation**

64. À la lumière des informations précédemment fournies par le Gouvernement iranien, le Groupe de travail a décidé de considérer un cas comme élucidé après expiration du délai prescrit par la règle des six mois (voir A/HRC/WGEID/112/1, par. 53).

### **Lettre de demande d'intervention rapide**

65. Le 18 septembre 2017, le Groupe de travail et quatre autres mécanismes relevant des procédures spéciales ont envoyé une lettre de demande d'intervention rapide concernant l'arrestation présumée de la défenseure des droits de l'homme Raheleh Rahemipor, arrestation qui serait liée aux activités légitimes de défense des droits de l'homme menées par M<sup>me</sup> Rahemipor en République islamique d'Iran et, plus spécialement, à sa demande que la vérité soit faite et que justice soit rendue concernant le cas de son frère.

## **Iraq**

### **Procédure ordinaire**

66. Au titre de sa procédure ordinaire, le Groupe de travail a porté à l'attention du Gouvernement iraquien le cas d'Al-Bu Aswad, qui aurait été arrêté par les forces américaines le 5 septembre 2008 alors qu'il transportait des passagers de la gare routière de Samarra à Tikrit. L'intéressé a été vu pour la dernière fois à la base Speicher à Tikrit, qui était à l'époque sous contrôle américain. On pense que M. Al-Bu a été, comme des dizaines de milliers d'autres prisonniers, remis aux autorités irakiennes par les forces américaines avant que celles-ci se retirent d'Iraq en 2011.

67. Le 2 janvier 2018, le Gouvernement des États-Unis d'Amérique a fourni des informations concernant un cas en suspens relevant de l'Iraq. Les informations fournies n'ont pas été jugées suffisantes pour élucider le cas en question.

68. Conformément à ses méthodes de travail, le Groupe de travail a aussi adressé une copie du dossier au Gouvernement des États-Unis d'Amérique.

## **Koweït**

### **Informations reçues du Gouvernement**

69. Le 4 septembre 2017, le Gouvernement koweïtien a fourni des informations sur un cas en suspens. À la lumière de ces informations, le Groupe de travail a décidé de suspendre l'examen du cas jusqu'à sa 116<sup>e</sup> session, conformément à l'article 28 de ses méthodes de travail.

70. Conformément à ses méthodes de travail, le Groupe de travail a aussi adressé une copie du dossier au Gouvernement jordanien.

## **Liban**

### **Lettre d'allégation conjointe**

71. Le 3 octobre 2017, le Groupe de travail et quatre autres mécanismes relevant des procédures spéciales ont transmis un appel urgent concernant quatre réfugiés syriens qui auraient été victimes d'actes de torture et seraient morts en détention et concernant la détention arbitraire et la disparition de plusieurs autres.

### **Réponse à la lettre d'allégation conjointe**

72. Le 15 décembre 2017, le Gouvernement libanais a transmis une réponse à la communication conjointe envoyée le 3 octobre 2017 (voir par. 71). Le Groupe de travail examinera ces informations dès qu'il en aura reçu la traduction.

## **Libye**

### **Action urgente**

73. Le 9 novembre 2017, au titre de sa procédure d'action urgente, le Groupe de travail a porté à l'attention du Gouvernement libyen le cas d'Abdulrazaq Moftah Ali Mshireb, qui aurait été arrêté le 10 septembre 2017 par des membres d'une branche des forces spéciales Rada et emmené dans un lieu inconnu. L'intéressé a été vu pour la dernière fois au siège des forces spéciales à la base aérienne de Mitiga à Tripoli.

### **Procédure ordinaire**

74. Au titre de sa procédure ordinaire, le Groupe de travail a porté à l'attention du Gouvernement libyen deux cas concernant :

a) Al-Talb al-Hammali al-Talb Sa'id, arrêté de façon arbitraire à son domicile près de la mosquée Ibrahim Alkhalil, à Ajadabia, en février 1994, par des paramilitaires en civil de la branche Ajadabia de l'appareil de sécurité libyen. L'intéressé serait mort le 29 juin 1996 à la prison d'Abu Salim, même si son corps n'a jamais été remis à sa famille ;

b) Ziyad Abdel Razek Abdel Jalil al-Krimi, qui aurait été enlevé à son domicile dans le village d'Om Rizm, le 27 décembre 2016, par des hommes armés qui seraient affiliés à l'Armée nationale libyenne.

### **Appel urgent conjoint**

75. Le 13 novembre 2017, le Groupe de travail et deux autres mécanismes relevant des procédures spéciales ont lancé un appel urgent conjoint concernant des allégations selon lesquelles un ressortissant libyen aurait fait l'objet d'une arrestation et d'une détention arbitraires dans des circonstances qui pourraient constituer une disparition forcée.

## **Malaisie**

### **Informations reçues du Gouvernement**

76. Le 10 octobre 2017, le Gouvernement malaisien a fourni des informations concernant un cas en suspens, à propos duquel la source a aussi fourni des informations actualisées (voir par. 77). Les informations fournies n'ont pas été jugées suffisantes pour élucider le cas en question.

### **Informations reçues de diverses sources**

77. Une source a fourni des informations concernant un cas en suspens. Les informations fournies n'ont pas été jugées suffisantes pour élucider le cas en question.

## **Maldives**

### **Informations reçues de diverses sources**

78. Une source a fourni des informations concernant un cas en suspens. Les informations fournies n'ont pas été jugées suffisantes pour élucider le cas en question.

## **Mauritanie**

### **Action urgente**

79. Le 17 novembre 2017, au titre de sa procédure d'action urgente, le Groupe de travail a porté à l'attention du Gouvernement mauritanien le cas de Mohamed Cheick M'Khaitir.

### **Procédure ordinaire**

80. Au titre de sa procédure ordinaire, le Groupe de travail a porté à l'attention du Gouvernement mauritanien le cas d'Oumar Sall, qui aurait été enlevé le 20 novembre 1990 par des membres de la marine nationale. L'intéressé aurait été vu pour la dernière fois la nuit du 28 au 29 novembre 1990 à la prison d'Inal, un camp militaire au nord-ouest de Nouakchott.

### **Informations reçues du Gouvernement**

81. Le 23 novembre 2017, le Gouvernement mauritanien a transmis des informations concernant un cas en suspens. Les informations fournies n'ont pas été jugées suffisantes pour élucider le cas en question.

## **Mexique**

### **Informations reçues de diverses sources**

82. Une source a fourni des informations sur deux cas en suspens. Ces informations n'ont pas été jugées suffisantes pour élucider les cas en question.

### **Élucidation à la lumière d'informations reçues de diverses sources**

83. À la lumière des informations fournies par des sources, le Groupe de travail a décidé de considérer comme élucidés les cas des six personnes suivantes :

a) Raúl Herrera Hinojosa, Iris Rocío Orozco Hinojosa et Ricardo Rair Herrera Orozco, qui ont été libérés ;

b) Rodolfo Alemán Ramírez, Alejandro Guadalupe Zamora Vaca et Milton Alvarado Rojas, dont les restes ont été retrouvés et identifiés.

### **Abandon de l'examen**

84. Le Groupe de travail a décidé, à titre exceptionnel et conformément au paragraphe 28 de ses méthodes de travail, de mettre fin à l'examen de deux cas en suspens. Ces cas peuvent toutefois être rouverts à tout moment.

### **Autre lettre conjointe**

85. Le 11 décembre 2017, le Groupe de travail et six autres mécanismes relevant des procédures spéciales ont transmis une « autre lettre » conjointe concernant la procédure législative en cours aux fins de l'adoption d'une loi sur la sécurité intérieure visant, entre autres choses, à réglementer la participation des forces armées aux tâches de sécurité.

### **Réponse à une autre lettre conjointe**

86. Le 13 décembre 2017, le Gouvernement mexicain a répondu à la communication envoyée le 11 décembre 2017, en expliquant que le projet de loi sur la sécurité intérieure avait pour objet de régir les opérations menées par les forces armées et d'en limiter la durée, et aussi de renforcer les forces de police civiles locales, qui auraient la responsabilité des questions de sécurité intérieure. Le Gouvernement a ajouté que le projet de loi définissait et garantissait le respect des droits de l'homme comme un devoir constitutionnel. Il a aussi décrit les causes de la violence au Mexique, mettant en évidence la menace que représentait la criminalité organisée et expliquant que les forces armées étaient les plus aptes à faire face à ce défi. Le Gouvernement considérait l'intervention des forces armées dans les questions de sécurité intérieure comme une mesure de dernier recours, exceptionnelle mais nécessaire étant donné que les forces de police des États et des municipalités étaient incapables de lutter contre les activités de la criminalité organisée.

### **Réponse à la lettre de demande d'intervention rapide**

87. Le 16 janvier 2018, le Gouvernement mexicain a répondu à la lettre de demande d'intervention rapide datée du 18 mai 2017. Dans sa réponse, il a expliqué que des mesures avaient été prises pour protéger la mère et les membres de la famille d'une défenseure des droits de l'homme qui avait disparu, et pour protéger les défenseurs des droits de l'homme qui avaient travaillé avec elle. Il a donné des informations sur les enquêtes menées après le meurtre de l'intéressée. Toutefois, il n'a pas précisé si, avant qu'elle ne soit tuée, la femme avait bénéficié de mesures de protection.

### **Réponse à des allégations de caractère général**

88. Le 22 décembre 2017, le Gouvernement mexicain a transmis deux réponses aux allégations de caractère général envoyées le 13 septembre 2013 et le 9 juin 2017. Le Groupe de travail remercie le Gouvernement pour ces réponses, qu'il examinera à sa prochaine session.

### **Communiqués de presse**

89. Le 14 décembre 2017, le Groupe de travail a publié un communiqué de presse dans lequel il engageait le Gouvernement mexicain à rejeter un projet de loi sur la sécurité intérieure qui devait être voté ce jour-là au Sénat, l'avertissant qu'en donnant aux forces armées un rôle de premier plan dans les questions de sécurité, il risquait d'affaiblir la protection des droits de l'homme<sup>3</sup>.

90. Le 16 janvier 2018, le Groupe de travail a publié un communiqué de presse concernant l'entrée en vigueur d'une loi sur les disparitions forcées au Mexique. Les experts ont dit estimer que l'adoption de cette loi pouvait amorcer un processus dans le cadre duquel la vérité serait faite, la justice serait rendue et des milliers de victimes obtiendraient réparation. Ils ont également salué la volonté des autorités de veiller à ce que

<sup>3</sup> HCDH, « Mexico draft security law threatens rights and should be rejected, UN rights experts warn », 14 décembre 2017.

les familles des personnes disparues et les organisations de la société civile participent au processus législatif<sup>4</sup>.

## Maroc

### Procédure ordinaire

91. Au titre de sa procédure ordinaire, le Groupe de travail a porté à l'attention du Gouvernement marocain 16 cas concernant :

- a) Hammadi Bachri Sidi, qui aurait été enlevé en mars 1976 à Jdeiria par des soldats marocains ;
- b) Hmanane Mhamed Nafaa, qui aurait été arrêté en février 1976 par des soldats agissant sous l'autorité du colonel Abdelhak Lemdaouar (actuellement général des forces armées marocaines), et vu pour la dernière fois au siège de la Gendarmerie royale ;
- c) Laarbi Labat Saghri, qui aurait été arrêté en novembre 1975 par des membres des forces armées royales marocaines, dans l'oued Sakia El Hamra, dans la région de Smara ;
- d) Laoulad Baba Sidi Hammad, qui aurait été enlevé en mars 1976 par des soldats marocains de Laâyoune ;
- e) Lebchir Lehebib Lebuih, qui aurait été arrêté le 2 février 1976 par deux gendarmes de la Gendarmerie royale, et vu pour la dernière fois à la caserne de la Gendarmerie royale à Smara ;
- f) Mohamed Bachir Aila, qui aurait été enlevé en juillet 1976 par des soldats marocains de la région de Smara ;
- g) Mohamed Salem M'bakek Ali Bouhem, qui aurait été enlevé par deux gendarmes de la Gendarmerie royale, et vu pour la dernière fois en juillet 1976 en détention à la caserne de la Gendarmerie royale à Smara ;
- h) Mohamed Ahmed El Arbi, qui aurait été enlevé par deux gendarmes de la Gendarmerie royale agissant sous l'autorité du lieutenant Dris Sbeia, et vu pour la dernière fois en juillet 1976 à la caserne de la Gendarmerie royale à Smara et à la prison de Laâyoune ;
- i) Mohamed Fadel Hammad, qui aurait été enlevé par des membres armés des Forces armées royales et de la Gendarmerie royale, et vu pour la dernière fois le 29 mars 1976 à la caserne militaire d'El Hagounia, dans la région de Laâyoune ;
- j) Mokhtar Braira, qui aurait été enlevé par des membres armés des Forces armées royales et de la Gendarmerie royale, et vu pour la dernière fois le 29 mars 1976 à la caserne militaire d'El Hagounia, dans la région de Laâyoune ;
- k) Nadaa Bachir Abdelkader, qui aurait été arrêté dans sa tente par les membres d'un convoi militaire du 18<sup>e</sup> bataillon le 27 avril 1976, à El Hagounia ;
- l) Omar Skenna, qui aurait été enlevé par des membres des forces auxiliaires marocaines, et vu pour la dernière fois en août 1959 à la prison de Guelmim ;
- m) Said El Kairouane, qui aurait été enlevé par des membres de la police marocaine avec l'aide d'un agent de la police judiciaire, et vu pour la dernière fois le 3 novembre 1992 à la caserne de la Compagnie d'intervention mobile ;
- n) Salem Bashir Mhamed, qui aurait été enlevé par des membres des forces armées marocaines, et vu pour la dernière fois le 12 décembre 1975 au centre de détention secret de la Gendarmerie royale à Bouizakarne ;

<sup>4</sup> HCDH, « UN experts welcome enforced disappearance law in Mexico », 16 janvier 2018.

o) Taki Sidi Mohamed, qui aurait été enlevé par un groupe de soldats et de gendarmes, et vu pour la dernière fois le 29 mars 1976 à la caserne militaire d'El Hagounia ;

p) Taleb Mohamed Moulud, qui aurait été enlevé par un groupe de soldats, et vu pour la dernière fois le 30 juillet 1976 à la caserne militaire de Lehchaicha, à Laâyoune.

92. Conformément à ses méthodes de travail, le Groupe de travail a aussi adressé une copie de huit des dossiers au Gouvernement espagnol.

#### **Informations reçues de diverses sources**

93. Des sources ont donné des informations concernant 15 cas en suspens. Les informations fournies n'ont pas été jugées suffisantes pour élucider les cas en question.

#### **Informations reçues du Gouvernement**

94. Le 8 janvier 2018, le Gouvernement marocain a communiqué des informations concernant 31 cas en suspens. À la lumière des informations reçues, le Groupe de travail a décidé, conformément à l'article 28 de ses méthodes de travail, de suspendre l'examen de 14 cas jusqu'à sa session de septembre. Les informations fournies concernant les 16 autres cas n'ont pas été jugées suffisantes pour élucider les cas en question.

### **Mozambique**

#### **Informations reçues de diverses sources**

95. Une source a communiqué des informations actualisées sur un cas en suspens. Les informations fournies n'ont pas été jugées suffisantes pour élucider le cas en question.

#### **Informations reçues du Gouvernement portugais**

96. Les 9 et 21 février 2018, le Gouvernement portugais a communiqué des informations sur un cas en suspens relevant du Mozambique. Les informations fournies n'ont pas été jugées suffisantes pour élucider le cas en question.

97. Conformément à ses méthodes de travail, le Groupe de travail a aussi adressé une copie du dossier au Gouvernement portugais.

### **Myanmar**

#### **Informations reçues du Gouvernement**

98. Le 4 octobre 2017, le Gouvernement du Myanmar a communiqué des informations sur deux cas en suspens. Les informations fournies n'ont pas été jugées suffisantes pour élucider les cas en question.

99. Conformément à ses méthodes de travail, le Groupe de travail a aussi adressé une copie d'un des dossiers au Gouvernement français.

### **Pakistan**

#### **Action urgente**

100. Au cours de la période considérée, le Groupe de travail a porté 26 cas à l'attention du Gouvernement pakistanais au titre de sa procédure d'action urgente (voir annexe II).

#### **Procédure ordinaire**

101. Le Groupe de travail a porté 49 cas à l'attention du Gouvernement (voir annexe III).

102. Conformément à ses méthodes de travail, le Groupe de travail a aussi adressé une copie de trois des dossiers au Gouvernement indien.

**Informations reçues de diverses sources**

103. Une source a communiqué des informations actualisées sur 12 cas en suspens. Les informations fournies n'ont pas été jugées suffisantes pour élucider les cas en question.

**Élucidation à la lumière d'informations reçues de diverses sources**

104. À la lumière des informations communiquées par diverses sources, le Groupe de travail a décidé de considérer comme élucidés les cas de Majid Aslam, Taimoor Naeem, Anwar Hussain, Shadab Ahmed Rohela, Mateen Khan Muhammad, Imran Ashraf, Punhal Sario, Zaheer Hussain Burfat, Ghulam Rasool Burfat, Asif Hussain Burfat, Afzal Ali Laghari et Akhter Laghari. Ces personnes auraient été libérées.

**Élucidation**

105. À la lumière des informations communiquées précédemment par le Gouvernement pakistanais, le Groupe de travail a décidé de considérer 109 cas comme élucidés après expiration du délai prescrit par la règle des six mois (voir A/HRC/WGEID/112/1, par. 80).

**Informations reçues du Gouvernement**

106. Le 25 août, les 5 et 27 septembre, le 27 octobre, le 13 novembre et le 5 décembre 2017, ainsi que le 4 janvier 2018, le Gouvernement pakistanais a communiqué des informations concernant un certain nombre de cas en suspens. Les informations fournies n'ont pas été jugées suffisantes pour élucider 74 des cas en question. Les informations relatives aux autres cas seront examinées par le Groupe de travail à ses prochaines sessions.

**Information reçues du Gouvernement qatarien**

107. Le 21 septembre 2017, le Gouvernement qatarien a fourni des informations sur le cas d'Adeem Sartaj. Ces informations n'ont pas été jugées suffisantes pour élucider le cas en question.

108. Conformément à ses méthodes de travail, le Groupe de travail a aussi adressé une copie du dossier aux Gouvernements du Qatar et des Émirats arabes unis.

**Application de la règle des six mois**

109. À la lumière des informations fournies par le Gouvernement pakistanais, le Groupe de travail a décidé d'appliquer la règle des six mois à 63 des cas en question.

**Doublons**

110. Le Groupe de travail a estimé que deux cas étaient des doublons et en a donc retiré un de son rôle.

**Pérou****Informations reçues du Gouvernement**

111. Le 28 novembre 2017, le Gouvernement péruvien a fourni des informations concernant deux cas en suspens. Ces informations n'ont pas été jugées suffisantes pour élucider les cas en question.

**Lettre d'allégation conjointe**

112. Le 8 décembre 2017, le Groupe de travail a transmis, avec deux autres mécanismes relevant des procédures spéciales, une lettre d'allégation conjointe concernant la grâce présidentielle dont pourrait bénéficier l'ancien Président Alberto Fujimori, condamné en 2009 à vingt-cinq années d'emprisonnement pour des violations graves des droits de l'homme.

### **Réponse apportée à une lettre d'allégation conjointe**

113. Le 13 décembre 2017, le Gouvernement péruvien a répondu à la communication envoyée le 8 décembre, expliquant que la grâce était une prérogative présidentielle prévue par la Constitution péruvienne et qu'elle relevait donc de la responsabilité exclusive de la présidence. Dans sa réponse, le Gouvernement a ajouté que la possibilité de gracier l'ancien Président était exclusivement une question de politique intérieure.

### **Communiqué de presse**

114. Le 28 décembre 2017, le Groupe de travail a publié un communiqué de presse concernant la grâce accordée à l'ancien Président du Pérou, Alberto Fujimori. Les experts ont estimé que cette grâce sapait les travaux menés par l'appareil judiciaire péruvien et la communauté internationale pour assurer la justice et qu'elle constituait une régression majeure concernant l'état de droit au Pérou<sup>5</sup>.

## **Fédération de Russie**

### **Informations reçues du Gouvernement**

115. Le 6 juillet 2017, le Gouvernement de la Fédération de Russie a transmis des informations concernant 112 cas en suspens. Les informations fournies n'ont pas été jugées suffisantes pour élucider les cas en question.

116. Conformément à ses méthodes de travail, le Groupe de travail a aussi adressé une copie du dossier relatif à Ervin Ibragimov au Gouvernement ukrainien.

### **Allégation de caractère général**

117. Le Groupe de travail a reçu de sources crédibles des informations faisant état d'obstacles à la mise en œuvre de la Déclaration sur la protection de toutes les personnes contre les disparitions forcées en Fédération de Russie. Une allégation de caractère général a été portée à l'attention du Gouvernement russe le 28 février 2018 (voir annexe I) ; elle était fondée principalement sur des arrêts rendus par la Cour européenne des droits de l'homme, selon lesquels, entre 1999 et 2006, près de 300 personnes auraient été victimes de disparition forcée sur le territoire de la République de Tchétchénie et plus largement dans la région du Caucase septentrional.

## **Arabie saoudite**

### **Action urgente**

118. Le 4 décembre 2017, au titre de sa procédure d'action urgente, le Groupe de travail a porté à l'attention du Gouvernement saoudien le cas de Salman Fahad Al Odah, qui aurait été arrêté le 7 septembre 2017 à son domicile du quartier d'Al Falah par des agents des renseignements généraux (connus sous le nom d'« Al Mabathith ») puis conduit en un lieu inconnu.

### **Informations reçues de diverses sources**

119. Une source a communiqué des informations actualisées sur deux cas en suspens. Les informations fournies n'ont pas été jugées suffisantes pour élucider les cas en question.

### **Application de la règle des six mois**

120. Le 26 décembre 2017, le Gouvernement saoudien a fourni des informations sur un cas en suspens (voir par. 118). À la lumière de ces informations, le Groupe de travail a décidé d'appliquer la règle des six mois au cas en question.

<sup>5</sup> Haut-Commissariat aux droits de l'homme, « Peru: UN human rights experts appalled by Fujimori pardon », 28 décembre 2017.

## **Afrique du Sud**

### **Informations reçues du Gouvernement**

121. Le 26 janvier 2018, le Gouvernement sud-africain a fourni des informations sur un cas en suspens. Ces informations n'ont pas été jugées suffisantes pour élucider le cas en question.

## **Soudan du Sud**

### **Informations reçues de diverses sources**

122. Une source a communiqué des informations actualisées sur un cas en suspens. Les informations fournies n'ont pas été jugées suffisantes pour élucider le cas en question.

## **Espagne**

### **Élucidation**

123. À la lumière des informations précédemment fournies par le Gouvernement espagnol, le Groupe de travail a décidé de considérer un cas comme élucidé sur la base d'informations reçues par la source avant l'expiration du délai prescrit par la règle des six mois (voir A/HRC/WGEID/113/1, par. 114).

## **Sri Lanka**

### **Procédure ordinaire**

124. Le Groupe de travail a porté 27 cas à l'attention du Gouvernement (voir annexe III).

### **Informations reçues de diverses sources**

125. Des sources ont communiqué des informations actualisées sur deux cas en suspens. Ces informations n'ont pas été jugées suffisantes pour élucider les cas en question.

### **Observation**

126. Le Groupe de travail a pris note de la création du Bureau des personnes disparues, et rappelle qu'il est disposé et déterminé à apporter son aide et son soutien au Gouvernement sri-lankais pour qu'il puisse donner suite aux observations et recommandations formulées pendant la visite du Groupe de travail, en particulier en ce qui concerne le bon fonctionnement du Bureau (voir A/HRC/33/51/Add.2, par. 79 et 80).

## **Soudan**

### **Action urgente**

127. Le 31 octobre 2017, au titre de sa procédure d'action urgente, le Groupe de travail a porté à l'attention du Gouvernement soudanais deux cas concernant :

a) Nasr Uddin Mokhtar Mohammed Abdullah, qui aurait été enlevé dans un autobus le 22 août 2017 à Omdurman par des membres du Service national de renseignement et de sécurité ;

b) Nabil Mohamed Al Nuwairy, qui aurait été arrêté le 5 septembre 2017 à Khartoum par des membres du Service national de renseignement et de sécurité.

128. Conformément à ses méthodes de travail, le Groupe de travail a aussi adressé une copie du dossier relatif à Nabil Mohamed Al Nuwairy au Gouvernement irlandais.

**Procédure ordinaire**

129. Le Groupe de travail a porté à l'attention du Gouvernement soudanais deux cas concernant :

- a) Malek Abdallah Abdulgadir, qui aurait été arrêté le 9 juin 2011 à son domicile de Kaduqli par des membres du Service national de renseignement et de sécurité ;
- b) Musa Ali Ahmed Abdeen, qui aurait été enlevé le 5 juin 2011 à son domicile de Kaduqli par des membres du Service national de renseignement et de sécurité.

**Élucidation à la lumière d'informations reçues de diverses sources**

130. À la lumière des informations fournies par des sources, le Groupe de travail a décidé de considérer le cas de Nasr Uddin Mokhtar Mohammed Abdullah comme élucidé. L'intéressé est détenu à la prison de Kober.

**Application de la règle des six mois**

131. Le 3 novembre 2017, le Gouvernement soudanais a communiqué des informations sur les cas de Nasr Uddin Mokhtar Mohammed Abdullah et Nabil Mohamed Al Nuwairy. À la lumière des informations reçues, le Groupe de travail a décidé d'appliquer la règle des six mois au cas de Nabil Mohamed Al Nuwairy.

**République arabe syrienne****Action urgente**

132. Le 25 octobre 2017, au titre de sa procédure d'action urgente, le Groupe de travail a porté à l'attention du Gouvernement de la République arabe syrienne le cas de Qamar Jaafar, qui aurait été arrêtée le 9 septembre 2017 au domicile de ses parents dans le quartier de la Ghouta par des membres du Service de renseignement de l'armée de l'air, qui auraient fait une descente dans le logement.

**Procédure ordinaire**

133. Le Groupe de travail a porté 49 cas à l'attention du Gouvernement de la République arabe syrienne (voir annexe III).

134. Conformément à ses méthodes de travail, le Groupe de travail a aussi adressé une copie des dossiers aux Gouvernements de la Jordanie, de la Suisse, des États-Unis d'Amérique et de l'État de Palestine.

**Élucidation**

135. À la lumière des informations précédemment fournies par le Gouvernement de la République arabe syrienne, le Groupe de travail a décidé de considérer un cas comme élucidé après expiration du délai prescrit par la règle des six mois (voir A/HRC/WGEID/112/1, par. 92).

**Tadjikistan****Informations reçues du Gouvernement**

136. Le 14 septembre 2017, le Gouvernement tadjik a communiqué des informations concernant trois cas en suspens. Les informations fournies n'ont pas été jugées suffisantes pour élucider les cas en question.

**Abandon de l'examen**

137. Le Groupe de travail a décidé, à titre exceptionnel et conformément au paragraphe 28 de ses méthodes de travail, de mettre fin à l'examen de deux cas en suspens. Ces cas pourront néanmoins être rouverts à tout moment.

## **Thaïlande**

### **Informations reçues de diverses sources**

138. Des sources ont communiqué des informations sur un cas en suspens. Les informations fournies n'ont pas été jugées suffisantes pour élucider le cas en question.

139. Des sources ont fourni des informations sur quatre autres cas en suspens. À la lumière de ces informations, le Groupe de travail a décidé, conformément au paragraphe 28 de ses méthodes de travail, de suspendre l'examen de ces cas jusqu'à sa prochaine session.

140. Conformément à ses méthodes de travail, le Groupe de travail a aussi adressé une copie des dossiers au Gouvernement cambodgien.

## **Tunisie**

### **Informations reçues de diverses sources**

141. Des sources ont communiqué des informations sur 10 cas en suspens. Les informations fournies n'ont pas été jugées suffisantes pour élucider les cas en question.

### **Informations reçues du Gouvernement italien**

142. Le 21 décembre 2017, le Gouvernement italien a communiqué des informations sur un cas en suspens relevant de la Tunisie. Les informations fournies n'ont pas été jugées suffisantes pour élucider le cas en question.

143. Conformément à ses méthodes de travail, le Groupe de travail a aussi adressé une copie du dossier aux Gouvernements algérien et italien.

### **Informations reçues du Gouvernement**

144. Le 25 janvier 2018, le Gouvernement tunisien a communiqué des informations concernant deux cas en suspens. Le Groupe de travail examinera ces informations dès qu'il en aura reçu la traduction.

## **Turquie**

### **Action urgente**

145. Le 6 novembre 2017, au titre de sa procédure d'action urgente, le Groupe de travail a porté à l'attention du Gouvernement turc des informations concernant les cas de Meral Kaçmaz et Mesut Kaçmaz, qui auraient été enlevés le 27 septembre 2017 au Pakistan par un groupe d'agents dont on pense qu'ils étaient membres du Département pakistanais de la lutte contre le terrorisme, puis détenus pendant dix-sept jours, et enfin transférés en Turquie le 14 octobre.

146. Conformément à ses méthodes de travail, le Groupe de travail a aussi adressé une copie des dossiers au Gouvernement pakistanais.

147. Le 18 janvier 2018, au titre de sa procédure d'action urgente, le Groupe de travail a porté à l'attention du Gouvernement turc le cas d'Ümit Horzum, qui aurait été enlevé près d'un centre commercial d'Ankara, le 6 décembre 2017, par des personnes non identifiées dont on pense qu'elles étaient des agents de l'État.

### **Application de la règle des six mois**

148. Le 29 décembre 2017, le Gouvernement turc a communiqué des informations sur deux cas en suspens. À la lumière des informations reçues, le Groupe de travail a décidé d'appliquer la règle des six mois aux cas en question.

## **Observation**

149. Le Groupe de travail rappelle que la Déclaration sur la protection de toutes les personnes contre les disparitions forcées dispose qu'aucun État ne doit commettre, autoriser ou tolérer des actes conduisant à des disparitions forcées (art. 2), et que tout État doit prendre des mesures législatives, administratives, judiciaires et autres mesures efficaces pour prévenir et éliminer les actes conduisant à des disparitions forcées (art. 3). Elle dispose également que toute personne privée de liberté doit être gardée dans des lieux de détention officiellement reconnus et être déférée à une autorité judiciaire, conformément à la législation nationale, peu après son arrestation.

## **Turkménistan**

### **Procédure ordinaire**

150. Le Groupe de travail a porté à l'attention du Gouvernement turkmène le cas de Rustem Byashimovich Djumaev, qui aurait été arrêté à Achgabat au début de décembre 2002. Le Ministère de la sécurité nationale, le Ministère de l'intérieur et le Bureau du Procureur général auraient joué un rôle dans cette arrestation.

151. Conformément à ses méthodes de travail, le Groupe de travail a également adressé une copie du dossier au Gouvernement tadjik.

### **Informations reçues de diverses sources**

152. Une source a communiqué des informations actualisées sur un cas en suspens. Les informations fournies n'ont pas été jugées suffisantes pour élucider le cas en question.

## **Ouganda**

### **Réponse à une lettre d'allégation conjointe**

153. Le 25 octobre 2017, le Gouvernement ougandais a répondu à la lettre d'allégation conjointe envoyée le 23 août 2017, en donnant des informations sur les causes du conflit de Kasese, les négociations entre le Gouvernement et le royaume d'Obusinga Bwa Rwenzururu et la chronologie des événements des 26 et 27 novembre 2016. Il a également fait référence aux efforts entrepris pour rechercher les personnes disparues et les dépouilles des victimes de l'attaque lancée contre le palais et pour identifier les 52 dépouilles enterrées dans le cimetière public de Kasese. Figuraient également dans la réponse des renseignements détaillés sur les placements en détention, les procédures pénales engagées et les enquêtes menées à la suite des événements.

154. Le Groupe de travail remercie le Gouvernement ougandais pour sa réponse détaillée.

## **Émirats arabes unis**

### **Action urgente**

155. Le 5 décembre 2017, au titre de sa procédure d'action urgente, le Groupe de travail a porté à l'attention du Gouvernement des Émirats arabes unis le cas d'Huseyin Imintohti, qui aurait été arrêté à Doubaï le 12 octobre 2017 par des agents de l'État. Le sort qui lui a été réservé et le lieu où il se trouve restent inconnus.

156. Conformément à ses méthodes de travail, le Groupe de travail a aussi adressé une copie du dossier aux Gouvernements chinois et turc.

### **Informations reçues de diverses sources**

157. Une source a communiqué des informations sur un cas en suspens. Ces informations n'ont pas été jugées suffisantes pour élucider le cas en question.

**Informations reçues du Gouvernement turc**

158. Le 5 février 2018, le Gouvernement turc a communiqué des informations concernant le cas d'Huseyin Imintohti, relevant des Émirats arabes unis. Les informations fournies n'ont pas été jugées suffisantes pour élucider le cas en question.

159. Conformément à ses méthodes de travail, le Groupe de travail a également adressé une copie du dossier aux Gouvernements chinois et turc.

**États-Unis d'Amérique****Informations reçues du Gouvernement**

160. Le 2 janvier 2018, le Gouvernement des États-Unis d'Amérique a communiqué des informations concernant un cas en suspens. Les informations fournies n'ont pas été jugées suffisantes pour élucider le cas en question.

**Uruguay****Allégation de caractère général**

161. Le Groupe de travail a reçu de la part de sources crédibles des informations faisant état d'obstacles à la mise en œuvre de la Déclaration sur la protection de toutes les personnes contre les disparitions forcées en Uruguay. Une allégation de caractère général a été envoyée au Gouvernement uruguayen le 26 février 2018 (voir annexe I), concernant principalement les obstacles auxquels se heurtent les enquêtes portant sur des cas de disparitions forcées et sur d'autres violations du droit international qui ont eu lieu au temps de la dictature militaire, ainsi que les enquêtes menées plus récemment au sujet de menaces graves visant des défenseurs des droits de l'homme.

**Yémen****Informations reçues du Gouvernement d'Oman**

162. Le 9 octobre 2017, le Gouvernement omanais a communiqué des informations concernant un cas en suspens relevant du Yémen. Les informations fournies n'ont pas été jugées suffisantes pour élucider le cas en question.

163. Conformément à ses méthodes de travail, le Groupe de travail a aussi adressé une copie du dossier aux Gouvernements d'Oman et des Émirats arabes unis.

**Observation**

164. Le Groupe de travail demeure préoccupé par la situation au Yémen, qui pourrait favoriser des disparitions forcées (voir A/HRC/36/39, par. 111). Il rappelle que, aux termes de l'article 7 de la Déclaration sur la protection de toutes les personnes contre les disparitions forcées, aucune circonstance quelle qu'elle soit ne peut être invoquée pour justifier des disparitions forcées.

**Zimbabwe****Informations reçues de diverses sources**

165. Une source a communiqué des informations actualisées concernant un cas en suspens. Les informations fournies n'ont pas été jugées suffisantes pour élucider le cas en question.

## Annexe I

[Anglais/espagnol/français seulement]

### General allegations

#### Algeria

1. Le Groupe de travail sur les disparitions forcées ou involontaires a reçu des informations concernant des obstacles rencontrés dans la mise en œuvre de la Déclaration sur la protection de toutes les personnes contre les disparitions forcées en Algérie.
2. Il a été rapporté au Groupe de travail que le nombre total de prisonniers disparus de nationalité marocaine dans les camps de Tindouf situé sur le territoire algérien serait estimé à 452 personnes, civils et militaires. Parmi ces 452 victimes, il est allégué que le nombre des prisonniers décédés en détention *incommunicado* serait estimé à plus de 121 personnes dans ces mêmes camps, tandis que le nombre des personnes disparues puis décédées dans les centres pénitentiaires d'autres régions d'Algérie serait de 24 personnes (les prisons de Blida, Boufarik, camp de Djelfa et Ksar Alboughar).
3. Avant d'être transférés à Tindouf en 1994, la majorité des prisonniers étaient détenus *incommunicado* dans la prison Ksar Alboughar à 150 km au sud d'Alger dans la région de Media près de Blida, d'autres étaient à Boufarik et au camp de Djelfa à 300 km au sud d'Alger. Toutes ses opérations auraient été sous le commandement du général Mohammed Taoufik Medienne, le chef des services de renseignement algériens aux moments de faits.
4. De plus, il a été allégué que des violences et des mauvais traitements ont été perpétrés à l'encontre des disparus se trouvant dans ces lieux de détention, et que les autorités algériennes n'auraient produit aucune réponse aux demandes formulées par les familles des victimes, pour clarifier les circonstances dans lesquelles ces personnes seraient détenues *incommunicado*, décédées ou enterrées, ni pour remettre les dépouilles des décédés d'entre eux à leurs familles.
5. Selon les informations reçues et les témoignages d'anciens détenus libérés, le cimetière où seraient enterrées les personnes décédées serait situé à une distance de 3 à 4 km au sud du centre de détention Hamdi Aba Cheikh. Ce cimetière comporterait des tombes au nombre de 121, où seraient enterrées les personnes décédées suite à la torture et aux mauvais traitements. Dans ce cimetière, 48 tombes seraient anonymes.
6. Selon les informations communiquées au Groupe de travail, les familles de ces personnes demandent aux autorités algériennes de garantir le droit à la vérité, à la justice et à la réparation aux victimes des violations graves des droits de l'Homme commises par des autorités algériennes et de localiser les fosses communes et les tombes individuelles anonymes afin d'identifier les personnes qui y sont enterrées, y compris par le recours aux analyses ADN et la restitution des dépouilles à leurs familles.
7. Les familles des disparus marocains dans les pénitenciers de Tindouf, Blida, Boufarik, Jalfa et Ksar Alboughar continuent à vivre la douleur de la disparition forcée et s'attachent à connaître la vérité sur le sort de leurs proches. Pour ce faire, les sources indiquent que de multiples actions ont été menées par les proches des disparus marocains en Algérie.
8. Sur le plan international, les familles auraient fait part de leur cause à certains responsables de l'union européenne, notamment à l'occasion d'un débat au Parlement européen le 9 avril 2014 et le 24 février 2016, d'une rencontre avec un conseiller politique aux droits de l'Homme représentant spécial de l'Union européenne, d'une rencontre avec des députés européennes, de plusieurs rencontres avec des Organisation non gouvernementales internationales qui leur aurait promis d'ouvrir une enquête auprès des

autorités Algériennes, mais malheureusement le gouvernement Algérien aurait refusé de leur accorder des visas pour accéder à son territoire.

9. Par ailleurs, les informations reçues indiquent que les familles ont également mené depuis plusieurs années de multiples actions envers les autorités marocaines visant à révéler la vérité, à travers des sit-in devant les services sociaux des Forces armées royales, la Fondation Hassan 2, le siège du Conseil national des droits de l'homme à Rabat, le bureau des Nations-unies à Rabat, le siège de la Délégation de l'Union Européenne à Rabat, devant quelques ambassades, et auraient organisé plusieurs conférences de presse à Rabat.

10. Suite à ces actions, les sources indiquent que l'Etat-major des forces armées Royales marocaines auraient délivré, dans un premier temps, des certificats indiquant que les familles ont un proche disparu, sans aucune autre information sur le sort des personnes disparus.

11. Par la suite, les informations reçues indiquent que les familles de ces disparus ont récemment obtenu, de la part des autorités marocaines, des certificats de décès concernant 188 personnes disparues, suite à une intervention de Sa Majesté le roi Mohamed VI qui a donné ses hautes directives d'informer les familles du décès de leurs proches disparus. Les certificats de décès porteraient la date du 31 mai 2015 comme date de décès. Les sources indiquent que cette action humanitaire de Sa Majesté Mohamed VI visait à ce que les familles soient indemnisées, mais les familles s'attachent à savoir la vérité sur les circonstances du décès et souhaitent récupérer les dépouilles, pouvoir leur offrir des funérailles et faire leur deuil.

12. Concernant les mesures prises par le Conseil national des droits de l'homme du Maroc, les sources indiquent que celui-ci aurait organisé une rencontre entre les familles avec un délégué du Comité international de la Croix-Rouge (CICR) qui a promis aux familles de faire le nécessaire pour dévoiler le sort des disparus.

13. Concernant les actions menées par les familles envers les autorités algériennes, les sources indiquent que les familles auraient organisé des sit-in devant l'ambassade d'Algérie à Rabat, envoyé des écrits aux autorités algériennes par l'intermédiaire de la délégation de l'UE à Alger mais sans toutefois recevoir aucune réponse.

14. Les sources indiquent que l'Etat algérien, en tant qu'Etat souverain, est responsable des faits et actes qui se produisent sur son territoire, y compris près de Tindouf dans la zone appelée Rabouni, où est établie l'administration du Polisario. En tant qu'Etat partie au premier protocole additionnel aux Conventions de Genève, l'Algérie aurait commis des graves violations de ce protocole du moment qu'il n'aurait pas libéré tous les prisonniers de guerre marocains, militaires et civils. En effet, ce protocole international considère que tout retard injustifié du rapatriement des prisonniers civils et militaires et la non coopération pour l'élucidation du sort des personnes disparues, constituent des graves violations des dispositions dudit protocole (article 85-84 du 1er protocole additionnel aux conventions de Genève).

## Burundi

15. Le Groupe de travail a reçu de la part de sources crédibles des informations relatives à des obstacles rencontrés dans l'application des dispositions de la Déclaration sur la protection de toutes les personnes contre les disparitions forcées au Burundi.

16. Selon ces informations, le Burundi a connu une augmentation des cas de disparitions forcées depuis la répression des manifestations des forces de l'opposition contre le gouvernement en avril 2015. En effet, 40 cas de disparitions forcées auraient été rapportés entre le 2 octobre 2015 et le 8 avril 2017 dans plusieurs provinces du Burundi.

17. Les sources rapportent que le nombre de cas de disparitions forcées aurait augmenté suite au renouvellement du troisième mandat du Président Nkurunziza en juillet 2015.

18. Selon ces sources, ces cas de disparitions forcées s'inscrivent dans le cadre d'une attaque généralisée et systématique contre la population civile et constitueraient un crime contre l'humanité au regard des dispositions de l'article 7 du Statut de Rome.

19. D'autres sources ont fourni des informations relatives à des cas d'enlèvements et/ou de disparitions forcées. Ces sources évoquent 89 cas de personnes enlevées et/ou portées disparues au cours de l'année 2017. D'après les informations disponibles, les provinces les plus touchées sont celles de Bujumbura Mairie et de Bujumbura rural.

20. Les diverses sources font également état du fait que ces actes seraient imputables au service national de renseignement, à des membres de la milice Imbonerakure, à des policiers, à des membres de l'armée (Force de défense nationale) ainsi qu'à des personnes non identifiées.

21. Selon les informations reçues, les personnes victimes de disparition forcée seraient, pour la plupart, des membres de l'opposition politique mais également des membres de la société civile ou des anciens du FAB (Forces Armées Burundaises).

22. Les sources indiquent que les cas de disparitions forcées s'inscrivent notamment dans le cadre de la répression organisée par les autorités publiques des quartiers qui ont été les plus actifs dans la contestation du troisième mandat du Président Nkurunziza, à savoir principalement les quartiers de Cibitoke et Musaga à Bujumbura. En effet, les personnes appartenant à ces quartiers seraient ciblées du fait qu'ils résident dans les principaux foyers d'opposition au régime. D'autres seraient victimes de disparition forcée en raison de leur opposition présumée au gouvernement, de leur opinion politique ou encore de leur participation à des manifestations interdites.

23. Par ailleurs, les sources rapportent que certains corps de métiers auraient été victimes d'actes de disparitions forcées, notamment les corps de défense et de sécurité du Burundi, et plus particulièrement le personnel des services de santé de l'armée et de la police nationale.

24. Les diverses sources ont également rapporté au Groupe de travail la commission d'actes de torture récurrents et la pratique d'exécutions extrajudiciaires.

25. Le Groupe de travail a également reçu des informations concernant la passivité et l'incapacité présumées des autorités publiques d'enquêter dûment et diligemment sur de multiples cas de disparition forcée. De plus, il a été rapporté que les proches des personnes victimes de disparition forcée font l'objet d'actes d'intimidation ou de représailles dans leurs recherches d'informations.

26. Le Groupe note par ailleurs que la Commission internationale d'enquête sur le Burundi a établi des cas de disparitions forcées dans son Rapport sur les violations des droits de l'homme et les atteintes aux droits de l'homme commises depuis avril 2015 au Burundi. Ces cas de disparitions forcées seraient imputables aux membres du service national de renseignement et à la police burundaise. En outre, les juges de la Cour pénale internationale ont autorisé l'ouverture d'une enquête du bureau du Procureur sur la situation au Burundi le 25 octobre 2017 concernant les crimes contre l'humanité qui auraient été commis au Burundi ou par des ressortissants burundais à l'extérieur de leur pays depuis le 26 avril 2015 jusqu'au 26 octobre 2017. Le Groupe note également que, parmi les crimes contre l'humanité qui auraient été commis au Burundi, figurent les disparitions forcées.

## Russian Federation

27. The Working Group received information from sources concerning reported obstacles encountered in the implementation of the Declaration on the Protection of All Persons from Enforced Disappearance in the Russian Federation.

28. The European Court of Human Rights (hereafter, ECtHR or the Court) has to date passed judgments holding that nearly 300 individuals were forcibly disappeared from the territory of the Chechen Republic and wider North Caucasus region from 1999 to 2006. The source's information further points to larger numbers of likely instances of enforced disappearance and jurisprudence before the Court is ongoing.

29. The ECtHR has held that, by virtue of these enforced disappearances, the Russian Federation committed violations of the right to life and the right to be free from torture. It also held that the authorities' treatment of the relatives of the disappeared caused suffering

that amounted to inhuman and degrading treatment. In almost all instances, this suffering was ongoing due to the lack of any effective investigation at domestic level over many years, which has contributed to a climate of impunity for grave human rights violations.

30. Although the Russian Federation has denied responsibility, the ECtHR nevertheless held that evidence had established the disappearances “beyond reasonable doubt.” In each case, Russian authorities have complied with their obligation to pay financial compensation to the victims and their families, as required by the Court. However, despite the Court’s rulings spanning more than a decade, in every instance, the Russian authorities have failed to carry out an effective investigation into the disappearances to identify and prosecute perpetrators, and to provide meaningful information to the families of the disappeared individuals. Consequently, the fate has been established of only a very limited number of the 300 individuals believed to be forcibly disappeared.

31. Furthermore, family members of disappeared individuals have encountered intransigence, obstruction, and hostility when attempting to pursue the fate of their loved ones with domestic authorities. The ECtHR, as well as the Parliamentary Assembly of the Council of Europe, has recognized the serious and repeated obstacles confronting relatives seeking information on presumably disappeared family members. For example, investigations have been hampered by inexplicable delays or the complete failure by the authorities to undertake such basic steps as the opening of investigations, conduct of autopsies or forensic medical tests, and identification or questioning of obvious witnesses and suspects. Security services have repeatedly refused to provide law enforcement agencies with necessary information and facilities (such as laboratories capable identifying bodies) and to provide applicants with meaningful access to case files. Even when apparent suspects have been identified, higher authorities responsible for chain-of-command decisions have not. While investigations have stagnated, authorities have made it clear that domestic statute of limitations of 10 to 15 years will be applied.

## Uruguay

32. El Grupo de Trabajo recibió información de fuentes fidedignas sobre obstáculos encontrados en la aplicación de la Declaración sobre la Protección de Todas las Personas contra las Desapariciones Forzadas en Uruguay. La presente alegación general se enfoca principalmente en los obstáculos que se enfrentan para garantizar el avance concreto de las investigaciones penales por las desapariciones forzadas y otros crímenes internacionales perpetrados durante la dictadura militar, así como aquellas investigaciones iniciadas más recientemente relacionadas con graves amenazas recibidas por defensores de derechos humanos.

33. De acuerdo a la información recibida, hasta la actualidad solo ha habido 42 procesamientos en 22 expedientes, de los cuales solo 3 siguen en trámite, ya que 7 de ellos fueron revocados, en 5 de los casos fallecieron los imputados, mientras que en los restantes 27 casos se alcanzaron sentencias de condenas, aunque solo 13 de ellas han sido estudiadas por los tribunales superiores para llegar a ser sentencias definitivas. Por otro lado, se informa que en varios casos se trata de condenas a las mismas personas, por lo que solo habría 20 personas condenadas por estos crímenes en Uruguay.

34. Por otro lado, indican las fuentes que del universo de 180 causas existentes, el 90 por ciento se encuentran inactivas sin haberse realizado ninguna imputación, aunque varios de esos casos llevarían más de 10 años de pesquisa.

35. De acuerdo a la información recibida, tampoco se han registrado avances relacionados con la búsqueda de las personas desaparecidas, habiéndose hallado solamente los cuerpos de 4 personas.

36. La falta de resultados descripta obedecería a la falta de políticas públicas destinadas a garantizar una persecución penal eficaz e integral de los crímenes de la dictadura. En este sentido, las fuentes destacan la inexistencia de indicadores y estadísticas oficiales sobre la marcha del proceso de juzgamiento, destacando que los números que fueran presentados fueron elaborados en base a información recogida por particulares.

37. Según la información, ni la Suprema Corte de Justicia ni la Secretaría de Derechos Humanos para el Pasado Reciente generan información sobre la cantidad de causas en trámite por estos delitos, el tiempo que insumen, la cantidad de imputados, de condenados, la situación procesal de cada uno de ellos, entre otras posibles variables. Explican que las estadísticas sobre causas judiciales que publica la Suprema Corte son genéricas por tipo de delito y no diferencian las causas por crímenes de la dictadura.

38. Por otra parte se alega falta de transparencia en relación con la publicidad de las 13 sentencias de condena, que no serían de acceso público en ningún portal, ni figuran en el buscador de jurisprudencia del tribunal.

39. Si bien en la información suministrada se ha destacado la reciente creación de una fiscalía especializada en crímenes de lesa humanidad para procurar centralizar y sistematizar las acciones en torno a la investigación y tramitación de estas causas, se señala que existen dificultades para avanzar en las investigaciones debido a que el conocimiento de los casos se encontraría compartimentado, impidiendo un abordaje integral de los hechos, el contexto en el que ocurrieron y la evidencia. Por otro lado sostiene la fuente que el desafío que se plantea a esta dependencia por el volumen de trabajo que representa no puede ser abordado por un solo fiscal, circunstancia que podría inclusive generar demoras adicionales, por tener que atender diligencias procesales en distintos lugares del país que podrían solaparse.

40. Por otro lado, de acuerdo a la información recibida, el Grupo de Trabajo por Verdad y Justicia creado en mayo de 2015 por la Presidencia de la Nación no habría puesto en marcha el plan de trabajo que se había planteado. Asimismo, se alega la falta de coordinación de los distintos órganos estatales que tiene responsabilidad en la materia.

41. En esta línea se aporta información sobre declaraciones públicas recientes del Comandante en Jefe del Ejército, quien habría menoscabado el proceso de memoria, verdad y justicia, exigiendo un “punto final” como condición para ofrecer una disculpa pública de las autoridades militares, en una conducta que no habría sido condenada por las autoridades del Estado. En el mismo sentido, se alega que los militares condenados por estos crímenes mantienen su estado militar, las Fuerzas Armadas no realizan el Tribunal de Honor necesario por ley para su destitución y las autoridades civiles del Ministerio de Defensa no se pronuncia al respecto.

42. Por otro lado, el Grupo de Trabajo ha recibido información relativa a la falta de avances en las investigaciones de las amenazas dirigidas a varios defensores de derechos humanos que trabajan en el marco de las investigaciones de las desapariciones forzadas y el resto de los delitos de lesa humanidad perpetrados en Uruguay por el llamado “Comando Barneix” durante el pasado año, sin que se conozca a los autores de las amenazas.

43. De hecho, de acuerdo a la información recibida, otros defensores fueron objeto de nuevas amenazas, a través de la publicación en sitios de internet ligados a sectores militares en los que se reproducirían los datos personales de los familiares directos de los defensores de derechos humanos.

44. Este contexto se completa según la descripción recibida por el Grupo de Trabajo con el ingreso de personas desconocidas al Grupo de Investigaciones en Antropología Forense (GIAF), donde se robó información de las computadoras y señalaron en un mapa el domicilio de los investigadores, en una clara medida amedrentadora.

45. Finalmente se ha señalado que una Comisión parlamentaria investigadora ha documentado el seguimiento de defensores de derechos humanos que han realizado denuncias por estos delitos y organizaciones sociales por parte de ex jefes de inteligencia militar.

## Annex II

### Urgent actions

#### Egypt

1. The Working Group, following its urgent action procedure, transmitted 82 cases to the Government concerning:

(a) Gabar Ibrahim Saad Nada, allegedly abducted on 9 September 2017 from his in home Karf Al-Sheikh by National Security agents and police officers;

(b) Mohamed Mohsen Ibrahim Sweidan, allegedly abducted on 8 August 2017 from his house of Kafr Abdo by National Security Agents;

(c) Mohamed Ali Hassan Barakat, allegedly arrested on 12 August 2017 from a coffee shop in the Sixth District in New Damietta Area, Damietta Governorate by National Security agents;

(d) Aya Musaad Mohammed Mohammed Al Dahshan, allegedly arrested on 27 August 2017, from her home in Arab Ghoneim, Helwan by officers of the Investigation Agency;

(e) Abdullah Musaad Mohammed Mohammed Al Dahshan, allegedly arrested on 27 August 2017, from his home in Arab Ghoneim, Helwan by officers of the Investigation Agency;

(f) Ahmed Hassan Abdel Azim Taleb, allegedly abducted on 26 August 2017 from Cairo International airport by National Security agents;

(g) Hussain Mohammed Youssr Ibrahim Abu Ellef, allegedly abducted on 13 August 2017 from Ezbet El Nakhl Wabour by National Security Officers;

(h) Islam Mohammed Youssr Ibrahim Abo Ellef, allegedly abducted on 13 August 2017 from Ezbet El Nakhl Wabour by National Security Officers;

(i) Abdellah Hassan Mohamed Ahmed, allegedly abducted on 31 July 2017 was arrested in front of his home in Mohamad Saleh area, Naser City by National Security officers;

(j) Salah Abdul Mawla Abu Al Fatouh Al Hamaki, allegedly abducted on 9 September 2017 outside the mosque in the Belqas district of Jamsa city, Abu Simbel area, Dakahlia Governorate, by members of the State Security Forces;

(k) Muhtar Rozi, allegedly abducted on 16 July 2017 from Nowabea Port in Nuweiba, South Sinai, Egypt, by police officers;

(l) Osama Mohamed Ibrahim El Sayed Mohamed, allegedly arrested on 7 September 2017 from an apartment in Om Al Rida Village, Kafr El-Batikh Center, Damietta Governorate, by police officers and special operations' officers;

(m) Daa Tarek Ali Ibrahim, allegedly abducted on 10 September 2017 from his home by National Security Agents;

(n) Shaban Mohamed Sayed, allegedly arrested on 11 September 2017 from his work place at Ard Sultan, Minya Governorate by National Security agents;

(o) Ahmed Hammouda Mohamed Hammouda El Sakhawy, allegedly abducted on 10 September 2017 from his home in Downtown Cairo by National Security Agents;

(p) Ahmed Kamal Ahmed El Bastawisi, allegedly arrested on 19 September 2017 from his home in 6th of October City by Police officers and National Security personnel;

- (q) Ahmed Mohamed Salem Ahmed, allegedly arrested on 24 August 2017 from the street in front of his home in Zagazig, Sharkia Province by National Security personnel in plainclothes;
- (r) Mamdouh Mohamed Ahmed Ibrahim, alleged transferred to the National Security Headquarters of Suez on 6 September 2017 and disappeared;
- (s) Mohamed Abdurrahman Mohamed Waddah, allegedly arrested on 9 September 2017, in front of his home in Fakous Center, Sharkia Governorate by National Security personnel;
- (t) Mohamed Al Hussieny Hassan Mohamed, allegedly arrested on 12 September 2017, in Faggala area of Cairo by National Security personnel;
- (u) Maimaitibbula Atala, allegedly arrested on 6 July 2017 at Gardaga Airport, Egypt by Police officers;
- (v) Mohamed Abdulhafeez Ali Abduhafeez Al Ayari, allegedly arrested from Al-Ahmady Street, Agami, Alexandria by Police officers;
- (w) Ahmed Mohamed Imam Jad Najm, allegedly arrested on 5 October 2017, from Imbaba area, Giza province by Police officers;
- (x) Al Sayed Mahmoud Ali Al Ghandour, allegedly arrested on 9 September 2017 from his home in Al Samaana, Faqous, Al Sharqiya Governorate by Police officers;
- (y) Mohamed Ahmed Abdulwahab Youssef El Qishawy, allegedly arrested on 15 October 2017 from Abdelmoniem Reyad Street, Belbis Center, Sharkia Province by National Security personnel;
- (z) Mohamed Mustafa Mahmoud Mohamed, allegedly arrested on 3 August 2017 from a street in Nasser City by Police officers and National Security personnel;
- (aa) Abu Hassiba Mohammed Faraj allegedly arrested on 28 August 2017, from his home in Helwan, Greater Cairo, by Police officers in uniform and individuals in plainclothes believed to be National Security personnel;
- (bb) Afaf Hussein Salem Mahmoud, allegedly arrested on 28 August 2017, from her home in Helwan, Greater Cairo by Police officers in uniform and individuals in plainclothes believed to be National Security personnel;
- (cc) Omaira Hussein Salem, allegedly arrested on 28 August 2017, from her home in Helwan, Greater Cairo by Police officers in uniform and individuals in plainclothes believed to be National Security personnel;
- (dd) Amr Abou Hassiba Mohamed, allegedly arrested on 28 August 2017, from his home in Helwan, Greater Cairo by Police officers in uniform and individuals in plainclothes believed to be National Security personnel;
- (ee) Ayman Hussein Salem, allegedly arrested on 28 August 2017 from his home in Helwan, Greater Cairo by Police officers and individuals believed to be National Security personnel;
- (ff) Hussein Ayman Hussein Salem, allegedly arrested on 28 August 2017, from his home in Helwan, Greater Cairo by Police officers in uniform and individuals in plainclothes believed to be National Security personnel;
- (gg) Mohamed Yassin Abdel Wahab, allegedly arrested on 28 August 2017 from his home in Helwan, Greater Cairo by Police officers in uniform and individuals in plainclothes believed to be National Security personnel;
- (hh) Mohammed Jamal Ali Ibrahim, allegedly arrested on 28 August 2017 from his home in Helwan, Greater Cairo by Police officers in uniform and individuals in plainclothes believed to be National Security personnel;
- (ii) Somaya Maher Ahmed Hazimah, allegedly arrested on 17 October 2017, from her home in Damanhour, Behera governorate by members of the State Security Forces

in uniforms, members of the Police in uniforms and unidentified individuals in plainclothes;

(jj) Omar Essam Rashad Abdelhady, allegedly arrested on 17 October 2017 allegedly arrested on 17 October 2017 from his home in Damanhour, Behera governorate by members of the State Security Forces in uniforms, members of the Police in uniforms and unidentified individuals in plainclothes;

(kk) Abdurrahman Mohamed Rashidy AbdulAziz, allegedly arrested on 10 November 2017 from his home in Abul Matamir, Station II, Behira Province, by members of both the Army and the Police Force;

(ll) Omar El Sayed Taha Ibrahim Mohamed Zeyada, allegedly arrested on 9 November 2017 from his home in 15th of May City, Hilwan by members of the Police Force;

(mm) Ezzeldin Ahmed Mostafy Abdel Latif, allegedly arrested on 18 October 2017, from a police checkpoint in Alrimaya Square in Al-Ahram, Giza Governorate, Egypt, by National Security agents;

(nn) Mahmud Abd-Alwahed Al-Adel Al-sherbiny, allegedly arrested on 12 October 2017, arrested from his work place in Bat Tahir, Meniet El Nasr, Dakahlia, Egypt, by members of the Security Forces;

(oo) Ahmed Kamal Mohamed Hassan, allegedly arrested on 19 October 2017, from his home in Khanka Center, Qaliubia Province by members of the Police Force and State Security personnel;

(pp) Samir El Sayed Rashad Mohamed El Shamy, arrested on 29 October 2017 from his home in Al Manshyia Al Gadida, Al Arba'een, Suez Province by members of the Police Force;

(qq) Mohamed Khaled Mustafa Alqamhawy, allegedly arrested on 20 November 2017 at his workplace in Al Kharadhy village, Manshiat Alwakeel, Shoubra Khit neighbourhood, Damanhour by members of the Police Force, thought to be investigation officers, and State Security personnel;

(rr) Mohamed Mohamed Mohamed Emam allegedly arrested on 4 November 2017 at Cairo airport by members of the airport security;

(ss) A person below 18 years of age, allegedly arrested on 7 September 2017 from his home in Kafr El Batikh Center, Damietta by members of the Police Force;

(tt) Osama Mohamed Ebrahim Al-Sayed Al-Danagawy, allegedly arrested on 7 September 2017 from his home in Kafr El Batikh Center, Damietta by members of the Police Force;

(uu) Daa Abbas Ahmed Othman, allegedly arrested on 14 September 2017, from his home in Sohag by members of the Police Force;

(vv) Gamal Saliem Al-Saied Ali, allegedly disappeared on 9 September 2017 after going to Tahta police station;

(ww) Mohamed Ali Mohamed Hamad, allegedly arrested on 2 November 2017 from his workplace in Kaf El Sheikh by two members of the State Security;

(xx) Mohamed Abdul Rahman Mohamed Rabah, allegedly arrested on 9 September 2017 from his home in Faqous Center, Sharkia Governorate, by members of the Police Force;

(yy) Mosab Ali Hamed Ali, allegedly arrested on 7 September 2017 from a street in Giza by members of the Police Force;

(zz) Khalid Hamdy Hassan Samak, allegedly arrested on 16 October 2017 arrested near his home in Kahafa Tanata Gharbia by members of the Security Forces including officers and soldiers;

(aaa) Mohammed Ahmed Sabra Soliman, allegedly arrested on 11 November 2017 from his residence at Nasr City, Cairo Governorate, Egypt, by National Security Agents and members of the Police Force;

(bbb) Mohamed El Sayed El Nadi Ahmed El Shwehy, allegedly disappeared from an engineering company on 7 November 2017 and may be being held at State Security Headquarters in Lazoughly;

(ccc) Omar Khaled Taha Ahmed, allegedly arrested on 30 November 2017 in Aswan railway station by State Security personnel;

(ddd) Tarek Ibrahim El Sayed El Sabaa, allegedly arrested on 9 November 2017 from a house in Educational Administration, Sinbellawin Center, Dakahlia Province Egypt, by State Security personnel;

(eee) Amr Nady Abdo Hussein Faraj, allegedly arrested on 20 November 2017 in Beni Suef Governorate by two men believed to be National Security Agents;

(fff) Nady Abdo Hussein Faraj, allegedly arrested on 19 November 2017 at the gate of the Alexandria-Cairo Desert Road by members of the Police Force and National Security agents;

(ggg) Ahmed Mohamed Al Sayed Abu Musa, allegedly arrested on 28 November 2017 from the Fifth Assembly Street 90, New Cairo, Cairo Governorate, by members of the State Security Forces;

(hhh) Abdulaziz Medhat Abdulaziz Mohamed Abu Khashaba, allegedly arrested on 28 November 2017 from his house in Dessouk Center, Gharbia Province by members of the State Security Forces;

(iii) Bassam Shahat Mohamed Mohamed El Abbasi, allegedly arrested 19 October 2017 at Al Ahyiaa road block, Hurgada, by members of the State Security Forces;

(jjj) Ayman Hafez Mohammed Hafez Gabr, allegedly arrested on 3 December 2017 from his workplace in the city of Tanta, Gharbia Governorate, Egypt, by members of the National Security;

(kkk) Assem Nady Abdo Hussein, allegedly abducted on 2 January 2018 abducted in front of the College of Veterinary Medicine, Beni Suef University, Beni Suef Governorate by a group of men believed to be members of the National Security Agency;

(lll) Alaa Mahmoud Mohamed Ismail, allegedly arrested on 21 December 2017 from his home in Abu Hammad City, Sharkyia Governorate by members of the Police Force;

(mmm) Abdullah Kamal Mohamed Mohamed Abou Sabeiha, allegedly arrested on 2 November 2017 from New Cairo Institute, Fifth Settlement, Egypt, by members of the Police Force;

(nnn) Mosaad Rizk Abu Mosallam Hijab, allegedly arrested on 9 November 2017 from his work in Damnhur, by members of the Police Forces;

(ooo) Osama Tawfik Abdel-Maksoud Saadallah, allegedly arrested on 13 November 2017 from his home in Kafr Rabea, Talla City, by members of the Police Force;

(ppp) Othman Mohamed Othman Othman Ibrahim, allegedly disappeared on 28 October 2017 after being released from a Prosecution Office;

(qqq) Abdul Rahman Kamal Abdul Aziz, allegedly arrested on 9 December 2017 in front of the Faculty of Agriculture at Al-Azhar University, Cairo Governorate, Egypt, by members of the Police Force and other unidentified individuals;

(rrr) Ahmed Yasser Mahmoud Ahmed, allegedly arrested on 20 December 2017 from the area surrounding his house in Madinaty by individuals in plainclothes believed to be National Security Agents;

(sss) Hossam Ahmed Abdel Moneim Mohamed El Wakil, allegedly arrested on 30 December 2017 his house in Seuf Area, Alexandria Governorate by National Security Agents, and members of the Police;

(ttt) A person below 18 years of age allegedly arrested on 10 January 2018 from a street near his residence in New Damietta by members of the State Security Forces;

(uuu) El Hosseiny Mohamed Ahmed El Shamy, allegedly disappeared on 10 January 2018, while in pre-trial detention;

(vvv) Ahmed Mustafa Mohamed Selim, allegedly arrested on 2 November 2017, on a road in Port Said by members of the Police;

(www) Taki El Din Hassan Ali Ahmed El Ezabi, allegedly arrested on 2 November 2017, on a road in Port Said by Police;

(xxx) Moaaz Mohamed Farouk Al Wazzan, allegedly arrested on 7 November 2017 in flat in the Third Settlement by Police;

(yyy) Mohamed Ibrahim Saleh Mohamed Nada, allegedly arrested on 6 November 2017, from his home in Al Ahraam Gardens by members of the Police;

(zzz) Tarek Refaat Okasha Mohammed Alhessy, allegedly arrested on the 1 January 2018 from a street in the 5th Settlement, Cairo Governorate, by Police from the 5th Settlement Police Department;

(aaaa) Ibrahim Abul Azm Mohamed Dawoud, allegedly arrested on 18 November 2017 from a house in Qotour village, Gharbia Province, Egypt, by members of the Central Security, State Security and the Police;

(bbbb) Ibrahim Tarek Emad Nasr Eldin, allegedly arrested on 28 November 2017 in front of Toom and Basal restaurant in Nasr Street, Nasr City, Egypt by National Security Agents and members of the Police;

(cccc) Ahmed Mahmoud Mohamed Mohamed Arafat, allegedly arrested on 29 November 2017 from the 10th Neighbourhood in Nasr City in Cairo Governorate by National Security forces and members of the Police;

(dddd) Abdullah Sobhy Ali Ibrahim Younis, allegedly arrested on 4 December 2017 from his home in Belqas Center, Dakahlia Governorate by a National Security Officer and a Police Officer from the Belqas Center Police Station.

## Pakistan

2. The Working Group, following its urgent action procedure, transmitted 26 cases to the Government concerning:

(a) Mohammad Azum, allegedly abducted on 15 August 2017 from a checkpoint in Wadh, Khuzdar, Balochistan, by members of the Frontier Corps (FC) and intelligence agencies of Pakistan;

(b) Muhammad Farooq, allegedly abducted on 9 September 2017 from his home in Gazzi, Balochistan, by members of the Pakistani Army, Frontier Corps (FC) and personnel from Pakistan's secret intelligence agencies;

(c) Imran Mumtaz, allegedly abducted on 18 October 2017 from his home in Muhallah Islam Pura by members of a secret agency, possibly from the Military Intelligence (MI), the Inter-services Intelligence (ISI) or the Central Intelligence Agency (CIA);

(d) Muhammad Ismail, allegedly abducted on 25 July 2017 from the cattle market of Dera Ghazi Khan by 10 armed persons members of a secret agency, possibly from the Military Intelligence (MI), the Inter-services Intelligence (ISI) or the Central Intelligence Agency (CIA);

- (e) Muhammad Nawaz Atta, allegedly abducted on 28 October 2017 from his residence in Karachi, by Pakistani Rangers and personnel of secret agencies;
- (f) Afzal Ali Laghari and Akhtar Ali Laghari, allegedly abducted from their home in Tando Muhammad Khan, Sindh, by armed rangers and policemen;
- (g) Sanal Ullah, Rafeeq, Ahmed Naseer and Hassam, allegedly abducted on 15 November 2017, were abducted a house in Karachi, Sindh, by rangers and personnel from an intelligence agency;
- (h) Ahmed Sagheer, allegedly abducted on 20 November 2017 from a canteen at the Karachi University (KU), Sindh, by 10 to 12 rangers and members of an intelligence agency, possibly from the Inter-Services Intelligence;
- (i) Aftab Younis, a person below 18 years of age, allegedly abducted on 28 October 2017, from a house in Karachi, Sindh, Pakistan, by Sindh Rangers and personnel of secret agencies, including the Inter-Services Intelligence, when they raided the residence;
- (j) Ulfat Altaf, a person below 18 years of age, allegedly abducted on 28 October 2017, from his house in Karachi, Sindh, Pakistan, by Sindh Rangers and personnel of secret agencies, including the Inter-Services Intelligence;
- (k) Ilyas Muhammad, allegedly abducted on 28 October 2017 from his residence in Karachi, Sindh, by Sindh Rangers and the Inter-Services Intelligence agents;
- (l) Sajjad, allegedly abducted on 28 October 2017 from his residence in Karachi, Sindh, by Sindh Rangers and personnel of the Inter-Services Intelligence (ISI);
- (m) Raza Mehmood Khan, allegedly was abducted on 2 December 2017 from his residence in Lahore by Security Agencies of Pakistan;
- (n) Deedar Ali Shabirani, allegedly abducted on 16 December 2017 from his residence in east Karachi by members of the Rangers and of the Inter-Services Intelligence;
- (o) Nasir Ahmed, allegedly abducted on 15 December 2017 from Kili Allah Abad, Sheikh Umer Road Hudda, Quetta by agents of the Frontier Corps (FC) and the Inter-Services Intelligence (ISI);
- (p) Nihal, allegedly abducted on 31 October 2017 at the Gelani Hospital Quetta by armed men in plainclothes from Satellite Town, Quetta, allegedly belonging to Secret Agencies of Pakistan, including the Inter-Services Intelligence (ISI);
- (q) Abid and Farhad, two persons below 18 years of age, allegedly abducted on 28 October 2017 from his house in Karachi, Sindh, Pakistan, by Sindh Rangers and personnel of the Inter-Services Intelligence;
- (r) Muhammad Zair s/o Muhammad Saleh Jamal, allegedly abducted on 13 January 2018 from his residence in Karachi by Paramilitary Rangers together with CID personnel in plainclothes;
- (s) Noor Nabi, allegedly last seen on 4 January 2018 at the High Security Prison of Sahiwal after having in abducted on 22 December 2017 by agents of the Central Intelligence Agency (CIA) from inside the Okara Jail, Punjab;
- (t) Mohammad Akram Rajput Ejaz Ahmed, allegedly abducted on 14 January 2018, from his residence in Karachi by Paramilitary Rangers together with CID personnel in plainclothes;
- (u) Sagheer Ahmed, allegedly abducted on 20 November 2017 from the cafeteria of the University of Karachi by members of the Intelligence Agencies of Pakistan and Military Sindh Rangers in plainclothes.

## Annex III

### Standard procedure cases

#### Pakistan

1. The Working Group transmitted 49 cases to the Government, concerning:

(a) Abdullah Shah, allegedly abducted on 22 May 2016 by members of the army from the 68th Unit of the Baloch Army together with secret agents possibly from the Military Intelligence (MI), the Inter-services Intelligence (ISI) or the Central Intelligence Agency (CIA), from the headquarters of the 68 Baloch Army Unit in Kabal, Swat, Pakistan;

(b) Rasheed Allah, allegedly abducted on 10 January 2017 by members of a secret state agency, possibly from the Military Intelligence (MI), the Inter-services Intelligence (ISI) or the Central Intelligence Agency (CIA), from his home in Akram Colony Tehsil hub, District Layyah, Pakistan;

(c) Munir Ahmed Haqani, allegedly abducted on 4 April 2017 by members of a secret state agency, possibly from the Military Intelligence (MI), the Inter-services Intelligence (ISI) or the Central Intelligence Agency (CIA), from his home in Taj Colony, Bachri Road, Nawabshah, Pakistan;

(d) Muhammad Islam, allegedly abducted on 27 January 2016 by members of a secret agency, possibly from the Military Intelligence (MI), the Inter-services Intelligence (ISI) or the Central Intelligence Agency (CIA), from his home in Qasim Kalli, Band District Peshawar, Pakistan;

(e) Riaz Ul Iqbal, allegedly abducted on 30 May 2015 by members of a secret agency, possibly from the Military Intelligence (MI), the Inter-services Intelligence (ISI) or the Central Intelligence Agency (CIA), from Tanchi Hostel, Bannu Medical Collage, Tanchi Bazar Bannu City, Pakistan;

(f) Ghulam Rasool, allegedly abducted by members of the Pakistani Army from his home and last seen on 6 August 2016 at the Pakistani army main camp in Mashkay, Pakistan;

(g) Ahmed Khan, allegedly abducted on 19 November 2016 by members of a secret agency, possibly from the Military Intelligence (MI), the Inter-services Intelligence (ISI) or the Central Intelligence Agency (CIA), from his home in Dar Ul Islam Colony, H# 104, Cambridge Institute, Pakistan;

(h) Amjad Saleem, allegedly abducted on 13 July 2017 by members of a secret agency, possibly from the Military Intelligence (MI), the Inter-services Intelligence (ISI) or the Central Intelligence Agency (CIA), from his home in Chak No. 73-A/5 Janobi, P.O Khas, Tehsil, Sahiwal, Pakistan;

(i) Muhammad Yousaf, allegedly abducted on 5 March 2017 by members of a secret agency, possibly from the Military Intelligence (MI), the Inter-services Intelligence (ISI) or the Central Intelligence Agency (CIA), from Safeer Park near Kabristan Road, Gujranwala, Pakistan;

(j) Muhammad Javed Aslam, allegedly abducted on 31 March 2017 by a fully armed group of the Elite Police from his shop in Farid town, Sahiwal, Pakistan;

(k) Yousaf Ali, allegedly abducted on 13 March 2017 by members of a secret agency, possibly from the Military Intelligence (MI), the Inter-services Intelligence (ISI) or the Central Intelligence Agency (CIA), from his home in H# 210, Mohalla Rubani, Frontier Colony # 03, Kara, Pakistan;

(l) Shafi Ur Rehman, allegedly abducted on 19 January 2017 by members of a secret agency, possibly from the Military Intelligence (MI), the Inter-services Intelligence (ISI) or the Central Intelligence Agency (CIA), when he was travelling to Hangu from Orakzai, Pakistan;

(m) Shahid Mehmood, allegedly abducted on 16 February 2017 by members of a secret agency, possibly from the Military Intelligence (MI), the Inter-services Intelligence (ISI) or the Central Intelligence Agency (CIA), from Markazi Jamia Masjid Chak No.121-JB, Gokhwal, Tehsil & District Faisalabad, Pakistan;

(n) Muhammad Saleem, allegedly abducted on 7 March 2013 by members of a secret agency, possibly from the Military Intelligence (MI), the Inter-services Intelligence (ISI) or the Central Intelligence Agency (CIA), from his home in Sharab Kaur, P.O. Sinndu Khel, Tehsil Upper Mohmand, Pakistan;

(o) Muhammad Yasir, allegedly abducted on 18 August 2016 by members of a secret agency, possibly from the Military Intelligence (MI), the Inter-services Intelligence (ISI) or the Central Intelligence Agency (CIA), from Ada Ghaseet Pura bus stop on SheikhuPura road, Faisalabad, Pakistan;

(p) Muhammad Akhtar, allegedly abducted on 21 August 2016 by members of a secret agency, possibly from the Military Intelligence (MI), the Inter-services Intelligence (ISI) or the Central Intelligence Agency (CIA), from Faradan Bazar, Kotwali Gujranwala, Pakistan;

(q) Mehran, allegedly abducted on 16 September 2016 by members of a secret agency, possibly from the Military Intelligence (MI), the Inter-services Intelligence (ISI) or the Central Intelligence Agency (CIA), from his home in Aaha Kor, P.O. Sandu Khel, Tehsil Safi, District Mo, Pakistan;

(r) Khalil Ahmad Baloch, allegedly abducted on 10 June 2016 by members of a secret agency, possibly from the Military Intelligence (MI), the Inter-services Intelligence (ISI) or the Central Intelligence Agency (CIA), from Grid Road near Margalla Shadi Hall D.I. Khan, Pakistan;

(s) Mehboob, allegedly abducted on 3 February 2016 by members of a secret agency, possibly from the Military Intelligence (MI), the Inter-services Intelligence (ISI) or the Central Intelligence Agency (CIA), from his home in Tubewell Korona, Dalazak Road, Hindiki Daman, Pesh, Pakistan;

(t) Muhammad Tayyab, allegedly abducted on October 2015 by members of a secret agency, possibly from the Military Intelligence (MI), the Inter-services Intelligence (ISI) or the Central Intelligence Agency (CIA), from the Mosque of Qalyas, in the Village Bagh Koroona Tehsil & District Charsadda, Pakistan;

(u) Yaqoob Khan, allegedly abducted on 13 December 2015 by members of a secret agency, possibly from the Military Intelligence (MI), the Inter-services Intelligence (ISI) or the Central Intelligence Agency (CIA), from Nawaz Sharif Park in Rawalpindi, Pakistan;

(v) Tehseen Askari, allegedly abducted on 3 January 2017 by members of a secret agency, possibly from the Military Intelligence (MI), the Inter-services Intelligence (ISI) or the Central Intelligence Agency (CIA), from Ward # 5, Mohalla Sattar Pura, Kharian District Gu, Pakistan;

(w) Nasir Aziz, allegedly abducted on 6 January 2017 by members of a secret agency, possibly from the Military Intelligence (MI), the Inter-services Intelligence (ISI) or the Central Intelligence Agency (CIA), from the Global Glass Factory, in Tarnol, I District Islamabad, Pakistan;

(x) Gul Nabi, allegedly abducted between May and June 2013 by members of a secret agency, possibly from the Military Intelligence (MI), the Inter-services Intelligence (ISI) or the Central Intelligence Agency (CIA), from Hala Naka Hyderabad, Pakistan;

(y) Umer Yaar, allegedly abducted on 9 May 2016 by members of a secret agency, possibly from the Military Intelligence (MI), the Inter-services Intelligence (ISI) or the Central Intelligence Agency (CIA), from I-11/4, Fruit Wholesale Market, Islamabad, Pakistan;

(z) Abdul Samad Khan, allegedly abducted on 17 November 2015, by members of a secret agency, possibly from the Military Intelligence (MI), the Inter-services Intelligence (ISI) or the Central Intelligence Agency (CIA), from his home in Azad Kaur, P.O. Saddu Khel, Tehsil Upper Memand D, Pakistan;

(aa) Insaf Shah, allegedly abducted on 20 February 2015, by members of a secret agency, possibly from the Military Intelligence (MI), the Inter-services Intelligence (ISI) or the Central Intelligence Agency (CIA), from Jamia Masjid Haji Sahib, Turangzai Mohmand Agency, Pakistan;

(bb) Abdul Rasheed, allegedly abducted on 9 February 2017 by members of a secret agency, possibly from the Military Intelligence (MI), the Inter-services Intelligence (ISI) or the Central Intelligence Agency (CIA), from Bakery Chowk, Westridge 2, Tehsil & District Rawalpindi, Pakistan;

(cc) Aijaz Gaho, allegedly abducted on 26 April 2017 by rangers and policemen on the Dadu bypass road, outside the city of Dadu, in Sindh, Pakistan;

(dd) Zojan Khan, allegedly abducted by approximately 25 members of the Frontier Corps (FC) and last seen in January 2016 at the Ghalani headquarters of the Frontier Corps (FC) prison, in Tehsil Haleemzai, Mohmand Agency, FATA, Pakistan;

(ee) Muhammad Vighio, allegedly abducted on 7 July 2017 by rangers from his home in Village Seehar Station, Taluka Dokri, District Larkana, Sindh Province, Pakistan;

(ff) Arif Muhammad, allegedly abducted on 6 June 2015 by Ranger Officials from outside his home at House No.7/15, Gali No.7, Sector-D, Manzoor Colony, Mehmoodabad, Karachi, District East, Pakistan;

(gg) Mir Dad, allegedly abducted on 19 May 2015 by members of the Frontier Corps and an unidentified secret agency from a residence he was occupying while studying in Gul e Dann, Turbat, District Kech, Pakistan;

(hh) Ilyas Baloch, allegedly abducted on 12 April 2015 by members of Frontier Corps from his residence in Kahn Zangi Isai, Dakhana, Panjgur, Balochistan, Pakistan;

(ii) Sanaullah, allegedly abducted on 6 April 2014 by members of the Frontier Corps and the Inter-Service Intelligence (ISI) agency from his shop in the village of Karkay Dal, Gichk, Pakistan;

(jj) Shehzad Qayyum, allegedly abducted on 23 July 2014 by members of the Army and Secret Agencies of Pakistan from the Civil Hospital in Kalat District, Balochistan, Pakistan;

(kk) Hidayatullah Lohar, allegedly abducted on 17 April 2017 by four persons dressed in police uniforms and three persons dressed in civilian clothes, during class from the Golo Gawans Boys School near the Nasirabad District Kamber, Shahdadkot, in Sindh, Pakistan;

(ll) Mr Gurdev Singh Rai, allegedly arrested on 5 December 1971 during a raid with his unit in Pakistan and taken into Pakistani custody as a prisoner of war;

(mm) Hersen Singh Gill, allegedly abducted on 13 December 1971 when his MIG 21 plane was shot and downed by ground fire over Badin in the Sindh province of Pakistan and taken as a prisoner of war (POW) by Pakistani Security Forces and the Pakistani Government;

(nn) Maj Sharanjit Pal Singh Waraich, allegedly abducted on 3 December 1971 by Pakistani forces in the Husainiwala sector, Punjab, India;

(oo) Shadi Soomro, allegedly abducted on 24 May 2017 by 10–15 armed individuals from the Military Intelligence, Rangers and Police, from his residence at Village & Deh Gagharo Distt: Badin, Pakistan;

(pp) Haq Nawaz, allegedly abducted on 25 February 2014 by two members of the police, near the Shewa Adda Bridge in the Village Shewa, District Swabi, Pakistan;

(qq) Gul Wahab, allegedly abducted on 30 December 2013 by armed and uniformed Swabi police officers, from his house in Mohalla Shamsha Khel, Village Kala, Swabi, Khyber Pakhtunkhwa, Pakistan;

(rr) Asif Muhammad, allegedly abducted on 10 December 2014 by members of the Frontier Corps (FC) and Inter-Services Intelligence (ISI), while driving back home in the Gudar area of Tehsil Jamrud, Khyber Agency, FATA, Pakistan;

(ss) Hamayoon Khan, allegedly abducted on 10 December 2014 by members of the Swabi Police Station, army personnel, and men dressed in civilian believed to be intelligence agents, from his home in Village Maniri Payan, Swabi, Khyber Pakhtunkhwa, Pakistan;

(tt) Mian Shaukat Bacha, allegedly abducted on 27 May 2013 by approximately 30 armed and uniformed army personnel, from his home in Village Docadda, Tehsil Gadezai, Dist, Khyber Pakhtunkhwa, Pakistan;

(uu) Qaisar Ali, allegedly abducted on 12 December 2014 by members of the police from the Swabi Police Station and intelligence agencies, in front of his house in Dagai, Manairi Payan, Swabi, Khyber Pakhtu, Pakistan;

(vv) Ahmad Said Khan, allegedly abducted on 21 December 2014 by army officials from his home in Village Pacha, Buner, Khyber Pakhtunkhwa, Pakistan;

(ww) Farman Khan, allegedly abducted on 23 June 2014 by members of the Pakistani police and intelligence forces, from a shop in the area of the Khazana Police Station in Peshawar, Pakistan.

2. In accordance with the Methods of Work of the Working Group, a copy of the cases of Gurdev Singh Rai, Hersen Singh Gill and Maj Sharanjit Pal Singh Waraich was sent to the Government of India.

## **Sri Lanka**

3. The Working Group transmitted 27 cases to the Government, concerning:

(a) Saranraj Sooriyanathan, allegedly abducted by members of the Liberation Tigers of Tamil Eelam (LTTE), and last seen on 21 April 2009 injured in a bunker by the seashore belonging to the LTTE in Mullivaikal in the Mullaitivu District, an area passed into the Sri Lanka Government control on 18 May 2009;

(b) Vaikunthan Vairamutthu, allegedly abducted by the Liberation Tigers of Tamil Eelam (LTTE), and last seen in March 2009 lying injured in the field hospital of the LTTE in Matthalan, Mullaithivu District, Northern Province, Sri Lanka, an area passed into the Sri Lanka Government control on 18 May 2009;

(c) Prithayini Vairamutthu, last seen on 12 May 2009 injured in a hospital in Mullivaikal, Mullaithivu District, Northern Province, Sri Lanka;

(d) Jeyarasan Kandasamy, allegedly disappeared in April 2009 from Matthalan, Mullivaikal, Mullaithivu District, Northern Province, Sri Lanka;

(e) Lingaruban Karunanithy, last seen in February 2009 in Udayarkattu, Kilinochchi, Mullaithivu district, Northern Province, Sri Lanka;

(f) Kumarasamy Sothilingam, last seen in November 2006 on the seashore in Vidaththalteevu, when he was arrested by the Navy forces;

- (g) Nirupan Selvalingam, allegedly arrested on 16 May 2009 by members of the Sri Lanka Army, and last seen at the Mannar hospital in August of 2009;
- (h) Yogaratnam Naren, allegedly arrested on 18 May 2009 by the Sri Lankan army in Wattuwahal, Sri Lanka, and never seen again;
- (i) Virabahu Loges Waran (V.L.) Kamalananthan, allegedly arrested on 16 May 2009, by the Sri Lankan army and never seen again;
- (j) Murganathan Sathivel, allegedly arrested on 14 August 2008 by eight members of the Sri Lankan army from his home in Vavuniya, Sri Lanka;
- (k) Arulpragasam Edinton Prathees, allegedly abducted on 9 May 2004 by members of the Sri Lanka army in Atchuvvely, Jaffna, Sri Lanka;
- (l) Rajkumar Rakavan, last seen in mid-2008 when being summoned to the Criminal Investigation Department (CID) of the Police in Easwaipuram, Vavuniya, Sri Lanka;
- (m) Jeyarani Mariyathas, last seen on 14 May 2009 at the Vattuvakal Bridge in Mullaithivu, Sri Lanka;
- (n) Jesanth Mariyathas, last seen on 14 May 2009 at the Vattuvakal Bridge in Mullaithivu, Sri Lanka;
- (o) Thayalan Selvaratnam, last seen on 11 May 2009 in Vattuvakal, Mullaithivu, Sri Lanka;
- (p) Sinthuja Shanmugam, last seen after 28 March 2009 in a secret camp in Puttalam, North Western Province, Sri Lanka;
- (q) Mohanraj Velu, last seen on 12 May 2009 while trying to flee from the Liberation Tigers of Tamil Eelam (LTTE) held areas into territory under Sri Lanka Government (SLG) control, in Vellamullivaikka, Mullaitivu District, Sri Lanka;
- (r) Pushparasa Shanmugam, last seen on 10 December 2008 in Kilinochchi District, Sri Lanka;
- (s) Sathiyaveni Pushpanathan, allegedly abducted in March 2009 by members of the Liberation Tigers of Tamil Eelam (LTTE) from her home in Kilinochchi to Mullivaikal, Mullaitivu District, Sri Lanka;
- (t) Naguleswaran Pakiyanathan, last seen on 15 April 2009 in Karaiyan, Mullaitivu District, Sri Lanka;
- (u) Pratheepan Mahendran, allegedly abducted by the Liberation Tigers of Tamil Eelam (LTTE) and last seen on 16 May 2009 when entering the Sri Lanka Army check-post in Omanthai, Vavuniya District, Sri Lanka;
- (v) Kirshnavi Logeswaran, last seen on 18 May 2009 being interrogated by the Criminal Investigation Department of the Sri Lankan Police at the Sri Lanka Army check-post in Omanthai, Vavuniya District, Sri Lanka;
- (w) Sivakokila Koneswaran, last seen on 20 April 2009 engaging the Sri Lanka military at Pachchaipulmoddai in Puthukudiyurpu, Mullaithivu District, Sri Lanka;
- (x) Santhakumar Kathirvel, last seen on 18 February 2009 when visiting persons associated with him in Puthumathalan, Mulli, Mullaithivu District, Sri Lanka;
- (y) Sasikumar Kandasamy, last seen on 17 May 2009 by persons associated with him in Vadduvakal, Mullaitivu District, Sri Lanka;
- (z) Lingadevi Balaiah, last seen in July 2009 in Vavuniya town, Vavuniya District, Sri Lanka;
- (aa) Pushpakaran Thirumoorthy, allegedly abducted in May 2012 by Sri Lanka army personnel at the Sivasubramaniyam Temple in the town of Badulla, south central Sri Lanka.

## Syrian Arab Republic

4. The Working Group transmitted 49 cases to the Government, concerning:

(a) Abdulrahman Khalouf, allegedly abducted on 4 June 2012 by members of the military security from the Mhardeh office at the checkpoint in the western roundabout of Mhardeh, Syria;

(b) Anwar Muslim, allegedly arrested by members of the Air Force Intelligence at the Hama Al selmya checkpoint and disappeared on 1 January 2017 in the 247 Branch of Kafarsouseh, Damascus, Syria;

(c) Khaled Al Nouri, allegedly detained by members of the Air Force Intelligence and the military at the Al ksoa checkpoint and disappeared on 3 April 2017 from the State Security Branch, Syria;

(d) Yaser Jadaan, allegedly arrested by members of the Military Security at check point on the southern entrance of Hama and disappeared on 1 May 2017 in the red Hangar building of the Sednaya prison, Syria;

(e) Omar Alsalem, allegedly arrested by members of the Military Security and disappeared on 7 April 2017 in Sednaya prison, Syria;

(f) Moaaz Abdel Aal, allegedly arrested on 22 August 2013 by members of the National Army checkpoint and the State Security in the suburb of Al-Asaad Harasta, close to the Victoria Bridge, Damascus, Syria;

(g) Jamal Qassab, allegedly arrested on 12 July 2012 by members of the military and the Air Force Intelligence from his workplace in Aleppo, Salaheddine district, Syria;

(h) Ahmad Al Rahhal, allegedly arrested on 6 August 2013 by members of the military intelligence in front of the Directorate of Education in Idlid, Syria;

(i) Salma Abdul Razzaq, allegedly arrested by members of the Popular Front for the Liberation of Palestine-General Command (PFLP-GC) in uniforms and disappeared on 1 October 2017 at the detention facility "Branch 235" of the Military Intelligence, in Damascus, Syria;

(j) Waseem Ahmed Abdel Kader Hanash, allegedly abducted on 22 November 2012 by approximately 25 Syrian soldiers from his house in Daraa, Jasim city, Syria;

(k) Khayat Yahya, allegedly abducted on 3 August 2012 by four individuals with civil clothes from the Hilal al-Assad militia of the National Defence Force from his work place in Latakia, Syria;

(l) Amer Taqi Haswani, allegedly arrested on 29 June 2012 by armed members wearing both military and civilian clothes at a Government forces checkpoint in the Al Baramkeh neighbourhood of Damascus city, Syria;

(m) Taibani Ghassain, allegedly arrested on 10 November 2011 by members of the Air Force Intelligence from his house in Al Rastan, Syria;

(n) Al Khalil Yahya, allegedly arrested on 5 January 2013 by members of State Security Branch at the checkpoint in the Al Gaouta neighbourhood in Homs, Syria;

(o) Ghiath Al Razouq, allegedly arrested on 30 October 2013 by members of the Military Security in Jabal Zayn Al Abidin in the Hama Governorate, Syria;

(p) Hashem Al Abeid, allegedly arrested on 7 June 2014 by members of the Security Branch of Government Forces in Al Furquls, Aleppo, Syria;

(q) Abdul Nasser Mahmoud, allegedly arrested by members of Military Security and disappeared on 12 June 2013 at the Branch 291 General Administration for Military Intelligence in the Kafr Sousa neighbourhood of Damascus city, Syria;

(r) Jihad Idriss, allegedly arrested on 9 February 2013 by members of Military Security of the Government Forces at the checkpoint in Al Qetaifeh city, Damascus suburbs in Adra area, Syria;

- (s) Ismail Dandash, allegedly arrested on 27 July 2012 by members of the Military Forces at the checkpoint on Damascus Airport Motorway, Syria;
- (t) Khaled Farzat, allegedly arrested on 24 September 2012 by members of the Military Security forces at the checkpoint on the main roundabout of Tadmur, Homs Governorate, Syria;
- (u) Tamer Najjar, allegedly arrested by members of the Syrian Army and disappeared in June 2014 in the Intelligence Branch 215 in Damascus before being transferred to another detention centre;
- (v) Shamel Najjar, allegedly arrested by members of the Syrian Army and disappeared in June 2014 in the Intelligence Branch 215 in Damascus before being transferred to another detention centre;
- (w) Mohammad Nour Al Haji, allegedly arrested on 16 April 2012 by armed forces of the Air-force security of the Government forces in the Al Maidan neighbourhood of Aleppo city, Syria;
- (x) Anas Abdallah, allegedly abducted on 20 December 2013 by members of the Syrian Security forces and popular committees at a checkpoint while driving from Latakia to Homs, Syria;
- (y) Mahmoud Taher Jawhar, allegedly arrested on 20 October 2013 by members of the Military Security when passing through a Government forces' checkpoint in the University neighbourhood of Aleppo city, Syria;
- (z) Odaba Al Matheeb, allegedly abducted on 14 November 2013 by armed members of Military Security Branch from the IT Engineering College in Damascus, Syria;
- (aa) Ali Jeti, allegedly arrested on 23 October 2016 by members of the Fatimion battalion in Aleppo, Alrashideen, Syria;
- (bb) Jamil Samin, allegedly arrested on 18 March 2013 by military security forces at a mini market in Homs and disappeared at the Military Security Branch in Homs, Syria;
- (cc) Lama Al Basha, allegedly arrested by a group of unidentified forces who subsequently handed her over to the Political Security, and disappeared in April 2015 in Sidnaya prison, Syria;
- (dd) Abdel Rahman Al Mushasha, allegedly abducted on 2 March 2014 by members of the Syrian Popular Committees of Jaramana in Jaramana, Damascus, Syria;
- (ee) Sait Cosar, allegedly arrested on 12 August 2013 by members of the Syrian police and secret services at Al-Qamishli airport, Syria;
- (ff) Hashim Sahiuni, allegedly abducted on 7 June 2012 by members of the Political Security Directorate at a checkpoint close to the village of Al Shalfatia, Syria;
- (gg) Yahya Abu Jundi, allegedly abducted on 24 December 2012 by members of Military Security of the Government forces at the Department of immigration and passport branch, in Damascus, Syria;
- (hh) Raed Abbas, allegedly abducted by members of the Military Security of the Government forces and disappeared on 9 July 2011 in the Military Security Branch of Al Sayeda region, Syria;
- (ii) Mohammad Sulaiman Al Abood, allegedly abducted on 1 January 2012 by armed members of the Military Security of the Government forces when passing by the "defence coefficient" checkpoint in Al Sfaira region, Aleppo governorate, Syria;
- (jj) Abood Al Ali, allegedly arrested on 9 September 2014 members of the Political Security branch of the Government from his University accommodation in Latakia, Syria;
- (kk) Mazen Al Nazzal, allegedly arrested on 28 November 2012 by members of the Air Force Intelligence at the Air Force Intelligence checkpoint in Kafr al-Tun Village, Hama Governorate, Syria;

(ll) Belal Al Sagheir, allegedly arrested on 9 November 2012 by Military Security officers at a checkpoint related to Government forces in the Palmyra circle area in Homs, Syria;

(mm) Rami Al Jadi, allegedly arrested on 23 July 2012 by members of the Syrian army in Barza neighbourhood, in northern Damascus, Syria;

(nn) Jom'a Al Akhras, allegedly abducted on 31 December 2012 by armed members of the Government forces while passing a checkpoint related to Government forces in Al Qatifeh city, Damascus Governorate, Syria;

(oo) Amin Al Saleh, allegedly arrested on 25 September 2012 by members of the Air Force Intelligence at his house in Kafr al-Tun Village, Hama Governorate, Syria;

(pp) Mustafa Al Saleh, allegedly arrested on 25 September 2012 by members of the Air Force Intelligence at his house in Kafr al-Tun Village, Hama Governorate, Syria;

(qq) Safwan Al Handal, allegedly arrested on 28 June 2011 by the military security in Tafas, Syria;

(rr) Mahmoud Al Rahal, allegedly arrested on 16 February 2013 by members of the military security when he was driving on the road between Hama and Muhradah, Syria;

(ss) Qantar Amar, allegedly arrested on 5 February 2012 by soldiers of the Syrian Army from his residence in Ein Larouz village in Idlib governorate, Syria;

(tt) Mohammad Saleem Al Sharqa, allegedly arrested on 26 November 2012 by members of the General Intelligence Directorate at a checkpoint in the Al-Zahra al-Jadeeda neighborhood, Damascus, Syria;

(uu) Yasin Issa, allegedly arrested on 7 February 2013 by members of the Syrian Army at his house in Bloudan, Rif Dimashq Governorate, Syria;

(vv) Mohammad Al Duroubi, allegedly arrested on 16 March 2013 by armed members of the military security of the government forces at a checkpoint of government forces in Al Hadara Street in Tareeq Al Sham neighbourhood, in Homs city, Syria;

(ww) Al Handal Basam, allegedly arrested by the military security branch and disappeared on 29 November 2014 in Sidnaya prison, Syria.

---